

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 27 septembre 1999, à 19 h 30

Sélectôtel Rond-Point
53, route Kennedy
Lévis

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU	
GASTON CADRIN et FRANÇOIS LUPIEN.....	2
PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL	19
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE	
GHISLAIN POULIN et PIERRE-MAURICE VACHON	29
REPRISE DE LA SÉANCE.....	51
JEAN-PIERRE GARANT	51
COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN	
JULIEN BAUDRAND et ANDRÉ BÉLISLE	58

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de la deuxième partie de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Je rappelle donc que nous sommes trois commissaires sur cette Commission. Je suis accompagné de madame Gisèle Gallichan, de monsieur Camille Genest, qui sont tous deux commissaires permanents au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

10 Je rappelle que le mandat du ministre nous confie la tâche de tenir audiences sur la gestion de l'eau au Québec du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Et la procédure suivie pour l'audience est en deux parties: la première partie consacrée principalement aux questions et à l'information; et la deuxième partie consacrée de manière plus formelle à l'audition des mémoires.

15 Dans la première partie de l'audience qui s'est déroulée du mois de mars au mois de juin, nous avons fait le tour, la tournée des régions pour permettre aux gens de poser des questions. Et il y en a une et une autre parce qu'il y a quelque chose comme 8 000 pages de transcription d'audiences. Nous avons tenu aussi des rencontres thématiques, onze rencontres thématiques.

20 Nous avons fait un effort particulier aussi pour aller sur les territoires conventionnés. Et nous entrons, nous commençons aujourd'hui la deuxième partie de l'audience consacrée aux mémoires. Nous ferons le tour des dix-sept régions du Québec et nous espérons terminer cette phase-là à la fin novembre pour être en mesure ensuite de présenter un rapport que nous devrions produire pour le 15 mars de l'an 2000.

25 Dans cette deuxième partie donc, nous entendons les mémoires, des mémoires écrits ou des mémoires oraux. Nous avons demandé aux gens qui veulent rencontrer la Commission pour présenter un mémoire de nous avertir à l'avance et de nous signaler leur intention de présenter un mémoire. Règle générale, nous insistons pour que les mémoires soient écrits puisqu'il est plus facile de consultation, et quand il y a une version électronique, c'est encore mieux puisqu'il peut rentrer sur le site du Bureau d'audiences.

35 Quand les gens viennent présenter des mémoires, donc, on essaie de leur consacrer, on essaiera ce soir de consacrer à chaque intervention, que ce soit un groupe ou un individu, un espace d'à peu près 25 à 30 minutes.

35 Nous vous demandons de vous présenter et de présenter votre organisation, de donner une brève synthèse de votre mémoire. Les mémoires que nous avons reçus, les mémoires écrits, nous les avons lus déjà, et s'il nous reste du temps, on pourra faire un échange pour vérifier un peu l'implication des recommandations que vous faites à la Commission.

40 Normalement, les mémoires que vous nous avez envoyés sont, pour l'instant, encore confidentiels. Nous en libérons dès maintenant copie pour les journalistes en leur demandant de respecter l'embargo. L'embargo, c'est qu'un texte ne devient officiel qu'au moment où vous l'avez

M. GASTON CADRIN :

Madame la commissaire, monsieur Genest, commissaire! Alors je vais vous présenter
85 monsieur François Lupien qui va vous présenter une bonne partie, la synthèse du mémoire.
Monsieur Lupien est un géographe. Il a sa maîtrise en aménagement du territoire.

90 Moi, c'est Gaston Cadrin. Je suis vice-président du GIRAM. J'ai été longtemps président, alors je connais bien le Groupe. Je suis géographe également. J'ai une maîtrise en science de l'environnement et j'ai fait beaucoup d'interventions concernant en particulier le Saint-Laurent.

95 Alors je vais demander sans plus tarder -- peut-être un mot sur la présentation du GIRAM. Le GIRAM a été créé en 1983, a été constitué par un groupe de professeurs initialement au Cégep de Lévis-Lauzon et, par la suite, des professionnels de différents milieux, surtout de la Rive-Sud, se sont adjoints au GIRAM pour finalement participer à certaines interventions et des recherches.

100 Nous avons à notre crédit plusieurs recherches qui concernent en particulier le fleuve, soit des recherches historiques, soit des recherches bactériologiques sur la qualité de l'eau propre pour la baignade, soit aussi au niveau de la préservation des paysages dans les vallées et particulièrement la vallée du Saint-Laurent. Et on a mené un combat assez féroce contre un projet qui dénaturait un site merveilleux, c'est-à-dire les chutes de la Chaudière.

105 Alors, sans plus de préambule, je vous présente monsieur Lupien qui va vous faire part du

M. FRANÇOIS LUPIEN :

110 Bonsoir! Alors ce que je vais faire, c'est une espèce de résumé du document qui vous a été remis en reprenant chacune des recommandations et en les présentant brièvement.

115 D'emblée, le mémoire du GIRAM découle d'un ensemble de dossiers qu'a menés le Groupe. Donc c'est des choses auxquelles on a déjà touché. Et le GIRAM considère que la gestion de l'eau, c'est une problématique qui est très large, qui appelle un mode de gestion intégrée et en concertation.

120 Dans cet ordre d'idée - et c'est la dernière recommandation - le GIRAM appuie la mise en place d'organismes de gestion de bassins chargés d'optimiser la qualité de l'ensemble du milieu hydrique tout en suscitant la rencontre et les discussions entre les différents utilisateurs et intervenants autour d'une table de concertation. Ces interventions constituent une solution à long terme s'inscrivant dans la philosophie du développement durable.

125 Après avoir dit finalement que l'eau, c'est une problématique très large, pour les fins du mémoire, le GIRAM a partagé ou distribué un peu ses préoccupations en trois dimensions.

dimension environnementale qui touche plutôt l'altération de la qualité de l'eau, principalement l'altération bactériologique, donc qui découle en majeure partie d'activités humaines générant de façon directe le rejet de contaminants dans les cours d'eau ou, encore de façon indirecte, en modifiant le milieu environnant, les berges en particulier.

130 Aujourd'hui, bien que de grandes améliorations aient été constatées en termes de qualité des eaux de surface, certains problèmes de pollution directe de l'eau persistent toujours, c'est le dossier des eaux usées et je ferai un complément pour les neiges usées aussi à la fin de cette

135 Donc, certaines municipalités ont choisi de n'effectuer qu'un traitement mécanique de leurs eaux usées. Dans ces cas, l'absence de désinfection de ces eaux usées provoque le rejet dans l'environnement d'une eau potentiellement dangereuse pour la santé pouvant affecter les eaux riveraines locales ou en aval du site de déversement. L'absence de désinfection constitue un frein aux projets d'aménagement et de développement d'espaces récréatifs riverains pour des activités

140 145 Alors dans les cas où il y a possibilité de contamination bactériologique, les systèmes d'épuration des eaux usées doivent comporter une étape de désinfection de ces eaux avant leur rejet dans l'environnement. Ça peut se faire par chloration ou par ultraviolet ou autre.

150 Deuxième chose. De la même façon, les systèmes municipaux d'épuration des eaux sont conçus pour traiter un certain volume d'eaux usées. En cas de coup d'eau important, on sait que la capacité des bassins de réception ou des stations de pompage est dépassée et le surplus des eaux usées à ces occasions est retourné directement dans le milieu naturel, sans aucun traitement. Ça arrive de temps en temps et ça occasionne une pollution occasionnelle des eaux parfois importante.

155 Donc, le problème de dépassement de la capacité aux stations de pompage ainsi qu'aux usines d'épuration doit être contrôlé, par exemple, quand c'est possible, en prévoyant des réservoirs tampons permettant de stocker ce surplus occasionnel d'eaux usées pour les traiter ultérieurement.

160 Des recherches sur la qualité de l'eau sur la rive sud du fleuve ont démontré la présence de contaminations ponctuelles pouvant être associées à la vétusté, à des bris ou à des défectuosités du réseau d'égout. Ça aussi, ça peut arriver. Donc le GIRAM considère que les propriétaires de réseaux d'égouts doivent mettre en place une procédure permettant le suivi de l'état de leurs structures, la surveillance adéquate de problèmes de perte d'étanchéité, la localisation rapide des sections endommagées et, évidemment, la réalisation des travaux de réfection.

165 170 Toujours dans le même dossier des eaux usées, sur la plupart des territoires municipaux, il existe des réseaux d'égouts ou des installations septiques privées. Dans le cadre de certaines recherches du GIRAM à l'été 97 entre Saint-Romuald et Saint-Michel-de-Bellechasse, on a pu constater l'existence de certaines installations de ce type qui étaient inadéquates et qui polluaient directement le milieu aussi.

Donc le GIRAM considère - et c'est une recommandation aussi - que les municipalités doivent se doter d'une procédure permettant la surveillance de l'efficacité des systèmes privés

175 d'épuration des eaux usées situés sur son territoire. Ainsi, chaque municipalité doit connaître le type et l'emplacement de chaque système privé sur son territoire et vérifie régulièrement le bon

180 La même procédure doit prévoir le transport sécuritaire des boues provenant de la vidange des systèmes privés, ce qui implique la connaissance des volumes recueillis et vidangés dans des

185 Par ailleurs, on sait que les pratiques agricoles d'épandage d'engrais naturels et de produits chimiques - des engrais ou des pesticides - provoquent une certaine altération de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en général. Alors on pense que les gestionnaires municipaux et régionaux doivent se doter d'une procédure d'épandage en concertation avec les intervenants du milieu.

190 Cette procédure, dont l'objectif est de diminuer ce type d'apport dans les cours d'eau, si possible implique la connaissance de l'emplacement des nappes phréatiques, de la perméabilité des sols et de la météorologie à court terme, la gestion de la fréquence et du volume des épandages et la protection de la végétation naturelle des corridors riverains. Donc, garder les 195 corridors des cours d'eau boisés.

200 Toujours dans la même dimension, le dossier des neiges usées. On sait que maintenant, ça devient difficile de tirer la neige usée dans les cours d'eau directement. Alors quelques sites d'entreposage de neige usée contribuent à altérer la qualité des eaux. Sur ces sites - même s'ils ne sont pas directement en bordure d'un cours d'eau - sur ces sites, le traitement se résume à une simple décantation pouvant occasionner, selon la qualité de la neige, une pollution plus ou moins importante des sols et des eaux souterraines par infiltration ou encore de la qualité des plans d'eau par ruissellement vers des fossés et des ruisseaux environnants. Le choix de sites d'entreposage de neiges usées requiert donc une procédure particulière.

205 Alors nous recommandons que les gestionnaires municipaux ou régionaux identifient soigneusement les sites d'entreposage de neiges usées en particulier pour les neiges plus contaminées provenant des centres-villes et de façon à éviter la contamination des sols, des eaux souterraines et des plans d'eau environnants.

210 Toujours dans le dossier des neiges usées, l'entreposage des neiges usées - c'est une recommandation - doit se faire sur des sites isolés dont les caractéristiques limitent de façon optimale les impacts négatifs sur le paysage et sur le milieu naturel.

On sait que l'endroit où on entrepose les neiges usées, la neige reste jusqu'au mois de juin et quand en juillet, c'est parti, la végétation reprend difficilement et sur bien des sites la végétation disparaît. Ça fait une espèce de zone grise, un petit peu lunaire.

220

encore référer à l'esthétisme du lieu. En ce sens, il transgresse la fonction d'écosystème pour devenir un élément consacré du milieu et du patrimoine régional. La mise en valeur de ces plans d'eau ou sections de plans d'eau s'insère dans une problématique plus large de gestion des paysages impliquant la protection de ces lieux, ainsi que de leur environnement.

225

La recommandation: la protection des caractères historique, esthétique et exceptionnel (écologique aussi), à partir du moment où ils sont reconnus des plans d'eau ou des sections de plans d'eau, doit primer sur des intérêts autres - économique, production hydroélectrique par exemple - propres à altérer la spécificité de ces lieux et de l'environnement dans lequel ils

230

Toujours dans le même ordre d'idée, il y aurait lieu de donner un cadre permettant une meilleure planification des interventions, ce cadre passant par la mise en place d'un système de classification des cours d'eau et des sections de cours d'eau ainsi que d'une politique de protection et de mise en valeur des paysages. Donc si on prévoyait un peu en classifiant ces cours d'eau-là ou 235 ces sections de plans d'eau, la gestion serait facilitée.

240

Donc, le GIRAM recommande un système de classification des plans d'eau et de sections de plans d'eau qui devrait être mis en place par les autorités nationale et régionales. Le gouvernement du Québec dresse une liste nationale des plans d'eau, de sections de plans d'eau protégés en vertu de leurs valeurs exceptionnelle, esthétique ou historique dont il assume la responsabilité. Et à cette liste-là nationale, s'ajoute une liste de plans d'eau et de sections de plans

245

Dans le même ordre d'idée, la mise en place d'une politique de protection et de gestion des paysages permettrait d'intégrer ce système de classification des plans d'eau dans un cadre d'intervention plus large.

250

Troisième et dernier point: les usages récréatifs qui touchent la gestion de l'eau aussi, évidemment. Alors la pratique d'activités récréatives requiert à des degrés divers une eau et un environnement de qualité. En ce sens, la recherche constante d'une qualité optimale de l'eau et d'un aménagement adéquat demeurent deux objectifs permanents permettant la pratique d'activités sans danger pour la santé dans un cadre environnemental adéquat. Finalement, le GIRAM se fait le promoteur d'un retour à l'eau pour les activités impliquant un contact.

255

260 Par ailleurs, la mise en valeur des plans d'eau pour la pratique d'activités récréatives requiert des mesures et des interventions régionales ou locales particulières. Parmi ces mesures, on note l'accès public aux berges, la présence d'infrastructures adéquates et de services associés.

265 Donc l'accès public aux plans d'eau - c'est une recommandation - pour des acti
récréatives, de détente ou autres doit être optimisé. Les gestionnaires municipaux et régionaux doivent identifier les secteurs riverains offrant un potentiel récréatif intéressant, la localisation des accès existants et potentiels, publics et privés.

270 Enfin, certains groupes de propriétaires riverains jouissent de l'usage exclusif de portions de plage, souvent les plus intéressantes, en vertu de baux de location obtenus du gouvernement du Québec. Ces baux de grève s'opposent à l'effort de développement des accès publics aux plages et aux plans d'eau.

275 Recommandation: le système d'attribution des baux de grève privée doit être éliminé de façon à redonner l'accès public aux berges des plans d'eau - souvent les plus belles portions des berges - et particulièrement aux berges du fleuve.

280 Enfin, l'aménagement et le développement de sites récréatifs en bordure de plans d'eau requièrent un ensemble de services et d'infrastructures visant à rendre sécuritaire la pratique de telles activités sur ces sites. Ce n'est pas tout d'inviter les gens à utiliser les plans d'eau, il faut aussi leur donner les services qui sont requis.

285 Donc les deux dernières recommandations: il appartient aux gestionnaires d'assurer la présence de services adéquats, dont une procédure de surveillance constante de la qualité des eaux de baignade qui pourrait être incluse dans une politique de gestion des eaux usées. Tout ça pourrait faire l'objet d'une politique générale.

290 Et, finalement, il appartient aux gestionnaires d'assurer la présence des infrastructures requises pour assurer de façon sécuritaire la tenue d'activités prévues. Que ce soit des rampes de

M. GASTON CADRIN :

295 Je voudrais compléter parce qu'il y a des points que je voudrais faire un peu de renforcement, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

300 Renforcement positif, bien sûr.

M. GASTON CADRIN :

305 Positif, oui. Je suis connu pour mes positions positives.

LE PRÉSIDENT :

310 Très bien.

M. GASTON CADRIN :

315 Alors il y a deux éléments en particulier sur lesquels je voudrais insister et sur lesquels, je peux dire, j'ai mis beaucoup d'énergie dans ma vie: c'est l'accès au fleuve, l'accès aux cours d'eau, les accès publics. Depuis à peu près trente ans que je me préoccupe que la population, entre autres en bordure du fleuve, ait des accès publics.

320 325 Et dans un contexte d'assainissement des eaux, on vient de dépenser quelque chose comme plus de 6 milliards \$ au niveau gouvernemental pour redonner certaine vocation récréative qui se laisse attendre un peu. On attend toujours un petit peu les résultats concrets, concrets, dans certains secteurs. Mais c'est bien beau d'avoir dépensé cet argent, mais comment la population va pouvoir obtenir des bénéfices de ces investissements si les gens n'ont pas des accès au fleuve?

330 335 Il y a plein de cas qu'on pourrait vous mentionner. Il y a à Beaumont, par exemple, un problème: il n'y a aucun accès au fleuve et on a accepté du développement périurbain, puis on n'a même pas pensé de préserver une côte de pêche dans un quartier résidentiel nouveau, comme ça s'est développé dans les années 70. Et la Municipalité de Beaumont, le maire, le secrétaire-trésorier ont fait appel... ils m'ont appelé encore l'an passé, ils voulaient faire décluber les grèves privées. Les baux dont on parle, c'est ça qu'on pense.

340 Les villégiateurs à Beaumont, dans une anse qui s'appelle l'Anse Saint-Charles - vous aurez peut-être le temps d'aller voir demain, ils annoncent du beau temps - on a vraiment mis grève privée sur bail, et ça, c'est renouvelable. Et je vous dis que la Municipalité a essayé en 76, alors qu'il y avait eu un changement de gouvernement pensant que ça changerait un peu les choses, et ils se sont toujours butés soit à des fonctionnaires qui protégeaient les villégiateurs qui étaient dans le secteur ou quoi, mais ça n'a jamais débloqué ce dossier-là. Et, en plus, les villégiateurs ont mis un mur de roche pour séparer leur partie supposément grève privée du chemin qui s'appelle l'Anse Saint-Charles où la Municipalité a aussi un droit de propriété. C'est un ancien chemin qui date de 1700.

345 Alors c'est un exemple, ça, que je trouve un peu aberrant. Et j'ai arpентé, si on peut dire, le bord du fleuve soit par des inventaires que j'ai eus pour l'UQCN, que j'ai eu à faire, etc., soit dans le bout de Valleyfield ou ailleurs. Le même problème, on le constate partout.

345 J'aimerais qu'une fois pour toutes, qu'on fasse les inventaires des accès ou des non-accès publics, que le gouvernement donne des sous pour inventorier les endroits vraiment où il y a des problèmes. En faisant l'inventaire, si on s'aperçoit qu'il manque vraiment des accès dans certains secteurs -- c'est sûr, dans certains secteurs, ça va, les besoins sont assez bien comblés de ce côté-là, mais il y a des secteurs qui sont vraiment des parents pauvres au niveau de l'accès public et là, quand le gouvernement aura un peu plus de sous, peut-être qu'on pourrait aider les municipalités à acquérir des beaux sites. Et surtout les municipalités rurales, je pense qu'il y a des

350

355 Donc, il n'y a pas juste les accès publics, mais aussi je complète avec, j'appelle ça, moi, ouvrir les fenêtres et les portes sur les cours d'eau ou sur le fleuve. Parce qu'il y a plus de monde sur le fleuve, je parle souvent des portes et fenêtres sur le fleuve.

360

Les portes, c'est les accès. Il faut avoir des sites réels d'accessibilité de la population. Ce n'est pas tout le monde qui a les moyens de se payer des voyages puis aller sur le bord de la mer. Donc, avec un fleuve plus récréatif, peut-être que ça serait bon d'avoir plus d'accès.

365

Des fenêtres, on est en train de barricader le fleuve. On est en train d'aligner des bungalows à la queueuleu, surtout dans les zones périurbaines. On ne le voit plus le fleuve. Les municipalités, même Lévis ici, on a proposé des zones où il devrait y avoir une préservation, une zone rurale plus à l'est, des réglementations particulières pour protéger les beaux sites, les belles vues sur le fleuve mais il ne se fait rien de ce côté-là.

370

Donc, il faudrait aussi que les municipalités... ils se pètent les bretelles: «On veut avoir des touristes. On veut avoir des touristes» mais ils détruisent eux-mêmes la ressource.

375

Un autre point que je voulais insister, c'est la préservation des rivières et autres plans d'eau ayant un intérêt esthétique, écologique et patrimonial ou tout ça en même temps. C'est un peu aberrant qu'au Québec qu'on soit rendu aussi pauvre comme société, qu'on soit obligé de concéder

380

On n'est plus à un moment où l'électricité ne se transporte plus, là. On est en l'an 2000, là. Ça fait longtemps que ça se transporte de la Baie James ou de Churchill Falls. Donc, ça n'a plus sa place d'avoir des centrales comme aux chutes la Chaudière. Ou on peut en avoir ailleurs. Mais dans les parcs, y avez-vous pensé, monsieur Beauchamp? Dans des parcs. Dans des parcs majeurs. 500 000 personnes visitaient ce parc-là. Il est encore là, le parc.

385

Mais c'est quoi la caractéristique d'un parc axé sur l'eau, axé sur une chute? C'est que la chute reste à son naturel, qu'elle conserve son intégrité, que lorsque la rivière a un torrent, a plus d'eau, qu'elle transmet cette information-là aux visiteurs, à l'observateur de la chute et non une chute sous robinetterie informatisée. Ça n'a pas de bon sens, ça, faire ça dans des parcs. Et vous

385 savez, on a rendu public lors de ce débat-là en 97, on a rendu public un dossier qui existait aussi pour la chute Montmorency.

390 Puis je parle des parcs provinciaux, des parcs majeurs, mais il y a aussi les parcs locaux qui sont en train d'être harnachés. Il y a des gens de Notre-Dame-de-Montauban qui, en 97, ont dit: «Peux-tu venir voir? On aurait besoin d'aide technique, ça n'a pas de bon sens. La Municipalité puis le maire veut harnacher nos rapides en plein village.» C'est leur parc, ça. Ça n'a aucun bon sens.

395 Aux chutes de Rivière-du-Loup, il y avait des belles chutes aussi. Elles sont encore là mais lorsque la ville a concédé ça à un promoteur, lorsqu'on a inauguré le parc, on a demandé au promoteur: «Voulez-vous ouvrir ton robinet? On fait la fête, là. On inaugure notre parc, on aimerait ça qu'il y ait un peu d'eau pour les gens, les visiteurs.»

400 À Val-Jalbert, c'est sûr que ça n'a pas passé parce que l'élite, la Municipalité, la MRC étaient contre. Vous savez qu'il y a un rapport du BAPE là-dessus, sur Val-Jalbert. Mais ici, aux chutes de la Chaudière, notre petite élite économique et politique était pour. On a eu beau se défendre. Donc, peut-être que vous pourriez faire certaines recommandations concernant une classification. Parce qu'il y a des sites qui sont de différentes catégories.

405 Moi, je pense qu'avec l'optique du gouvernement, du moins le petit document qu'il avait sorti, le petit document jaune sur la classification des rivières que j'ai lu rapidement, il renvoyait la balle aux régions. Avez-vous pensé aux régions, le CRD ou appelez-le comme vous voulez maintenant, ça a changé de nom, qui regardent le projet des chutes de la Chaudière? Est-ce qu'ils sont habilités à dire oui, à discriminer ce site-là ou vraiment pour le préserver pour les générations futures? Non. Ils regardent en termes économiques des CRD. Les groupes environnementaux 410 sont toujours minoritaires là-dedans, dans ces organismes-là de concertation.

415 Donc, des chutes comme la Chaudière, ça ne doit pas être les instances corporations économiques, les chambres de commerce ou d'autres qui doivent trancher à savoir si on doit harnacher un site comme celui-là. Je pense qu'il devrait y avoir une liste nationale où les rivières à saumon ou les rivières, je ne sais pas, la Batiscan qui a des rapides superbes, qu'on se prépare peut-être à aménager, on aurait déterminé certains tronçons de rivière qui seraient exempts de ces projets-là qui, finalement, risquent de porter atteinte à l'intégrité des paysages.

420 Et je finis avec «paysages» pour dire que la même chose, je recommanderais qu'il y ait un inventaire des paysages majeurs en bordure du Saint-Laurent. Les zones qu'on peut aménager, que les générations peut-être futures, il faut leur laisser quelque chose. On est en train de mettre des bungalows partout dans la vallée du Saint-Laurent, même les municipalités rurales. C'est la course à qui s'accaparera finalement le plus beau site. Or, si on continue comme ça, qu'est-ce 425 qui va rester pour aménager des beaux parcs où le panorama va être mis en évidence, où on va pouvoir voir passer des paquebots ou voir échouer certains paquebots?

430 Je vous donne un exemple d'intervention qu'on a faite. La Côte de la miche. La Côte de la miche à Saint-Joachim. C'était une ancienne halte routière. Le gouvernement, dans sa politique des années 80 mais ça continue, on s'implique moins, on laisse aller les choses aux municipalités, aux MRC, etc., donc dans sa politique de désengagement, a confié la halte routière à la petite municipalité de Saint-Joachim. Supposément qu'ils devaient faire un camping.

435 Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont essayé de faire un camping, ils ont dézoné le site et, en 1993, on est intervenu sur ce site-là parce que la petite municipalité voulait vendre des résidences, voulait vendre ça à un promoteur pour 170 000 \$, mais il a été obligé de redonner l'argent au gouvernement parce que ça n'avait plus une utilisation récréative ou publique.

440 Et c'est un site extraordinaire. La Côte de la miche, c'est la transition entre mettons Beaupré, la longue côte, on arrive déjà sur les plateaux de Charlevoix. Et là, vous avez un site extraordinaire. Ce n'est pas pour rien qu'on a fait une halte routière dans ce secteur-là. C'était pour permettre aux gens de contempler tout l'axe du Saint-Laurent vers Québec. On voit jusqu'à Québec. On voit l'île d'Orléans, on voit l'archipel de Montmagny, on voit le Mont Saint-Anne. Autrement dit, on voit à peu près tout du paysage régional de ce secteur-là.

445 A-t-on le droit -- notre génération, je parle, parce que souvent c'est des gens de notre génération qui prennent les décisions, qui supposément sont plus instruits, est-ce qu'ils prennent des meilleures décisions que nos grands-pères? Pas sûr.

450 Alors, regardez. Est-ce qu'on a le droit d'aliéner ces paysages extraordinaires et de les confier au résidentiel? Au moins, ayons un site, ça pourrait être une auberge, un hôtel au moins que les gens pourraient avoir accès à ce site-là visuel, mais là, on est en train... Avez-vous le goût d'aller voir un paysage derrière un balcon de bungalow, vous? Un beau site naturel, régional. On est gêné. On a peur de les déranger, donc on n'y va pas.

455 Alors il y a un problème aussi au Québec. Il faudrait inventorier ces super beaux sites et faire en sorte qu'on ne prenne pas des décisions hâtives. Que ce soit en bordure des rivières, que ce soit en bordure du fleuve, parce que le fleuve, comme je dis, souvent la population est massivement établie près des rives du Saint-Laurent, donc c'est peut-être important de leur fournir soit des parcs -- pour les contemplatifs, les gens vont peut-être avoir plus le temps de contempler.

460 Et si nos générations, on n'est pas assez brillant pour faire des choses intéressantes avec ces sites-là, on regarde toujours le signe de piastre, on va prendre une chance de laisser l'autre génération prendre des décisions. Je vous remercie.

465 Merci, monsieur Cadrin. Vous avez répondu en partie à une question que j'avais puisque vous avez beaucoup de recommandations, beaucoup d'objets différents et je voulais vous demander comment vous prioriser tout ça, et votre intervention a montré vos priorités. Mes

470 collègues veulent vous poser des questions. Je demande d'abord à monsieur Genest de poser la première question, s'il vous plaît.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

475 Monsieur Lupien, monsieur Cadrin, merci pour votre mémoire et la conviction que vous avez mise à le présenter. On sent que la Côte de la miche, ça représente quelque chose et les accès au fleuve Saint-Laurent également.

480 Vous mentionnez dans votre mémoire que le caractère patrimonial, esthétique, historique doit primer sur les autres dimensions lorsqu'on fait l'évaluation d'une utilisation d'un plan d'eau. Vous mentionnez que la protection de ces caractères-là doit primer sur des intérêts autres, économiques, production hydroélectrique, etc.

485 Par ailleurs, vous mentionnez que le GIRAM adhère à la philosophie de la gestion par bassin versant, à cette approche-là. Mais quand on lit sur la gestion par bassin versant, il s'agit d'une méthode qui fait appel à la concertation, au consensus même dans bien des cas.

490 Alors comment vous voyez ça d'énoncer un principe qu'une des dimensions doit primer de façon absolue sur les autres alors que l'approche est plutôt, en général dans la gestion par bassin versant, une approche de concertation et de consensus.

M. GASTON CADRIN :

495 On va faire comme tout à l'heure. Monsieur Lupien va commencer et je compléterai, s'il y a lieu.

M. FRANÇOIS LUPIEN :

500 Je voudrais juste souligner que dans le mémoire, ce que l'on dit, c'est qu'à partir du moment où une rivière ou une section de rivière reçoit ou obtient une connotation, une valeur historique, esthétique ou exceptionnelle, particulière, à ce moment-là c'est comme un acquis pour la rivière ou le tronçon de rivière et, à ce moment-là, ça prime.

505 Par ailleurs, quand on parle de concertation, quand on parle de gestion de bassin, bien, là, il faut tout mettre ça ensemble. Dans le cas où ça prime, c'est lorsqu'il y a déjà ce caractère-là reconnu à une section de rivière ou à la rivière.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

510 Quand le caractère est reconnu. Ce qui existe dans très peu de cas.

M. FRANÇOIS LUPIEN :

515 Ce qui existe dans très peu de cas. C'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors l'évaluation du caractère esthétique ou patrimonial, c'est quand même une opération assez délicate et qui ne fait pas toujours le consensus.

520 **M. FRANÇOIS LUPIEN :**

Qui ne fait pas toujours consensus et qui reste à faire.

525 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Monsieur Cadrin.

530 **M. GASTON CADRIN :**

535 C'est justement. S'il y avait cette liste au niveau des sites d'envergure nationale, les débats seraient plus courts. C'est-à-dire qu'un promoteur serait informé que: «Ne va pas, par exemple, aux chutes de la Chaudière. C'est reconnu. C'est sur la liste.» C'est presqu'intouchable. Au début du siècle, il y avait une centrale, mais il ne reste plus rien de cette centrale-là. Ça ne donne rien aujourd'hui... on a peut-être d'autres sites qu'on pourrait aménager en priorité.

540 Les Chutes Montmorency, c'est la même chose. Sous prétexte que la CÉPAQ veut gonfler un peu ses rentrées d'argent, est-ce qu'on va favoriser l'aménagement d'une centrale hydroélectrique? Des centrales hydroélectriques pour faire de l'interprétation, on va en faire longtemps. Il y en a beaucoup de centrales au Québec, tu sais, pour faire de l'interprétation d'hydroélectricité. Je veux dire, ça devient un peu drab.

545 Alors, moi, je pense qu'il faut effectivement -- ils n'ont pas tous des statuts, comme vous dites si bien, parce qu'on a demandé le classement de la Chaudière et ça a été même refusé. Remarquez, il y avait le projet en filigrane, puis c'est très dur de faire classer, par exemple, des sites naturels ou historiques actuellement au Québec, donc on ne doit plus compter là-dessus.

550 555 qu'un jour il y aura un gouvernement qui va dire: «Oui, il y a des choses à protéger au Québec. Oui, il y a des tronçons de rivière. Oui, il y a des parcs. Il y a des principes», qui va établir les principes pour l'aile économique, si on peut dire, à savoir, dans un parc: «Là, il va falloir vraiment que tu nous démontres que c'est compatible.» Dans peut-être un parc de village ou de municipalité, sur une rivière en milieu rural, peut-être que les gens vont l'accepter, mais dans un parc comme on a ici, dans une agglomération, on a la chance dans la région de Québec d'avoir deux chutes, est-ce qu'il faut les mettre sous robinet parce qu'on en a deux? En mettre une sous robinet de façon automatique.

560 Moi, je pense que vous pourriez peut-être aborder la question, aussi analyser toute la question par rapport à l'eau. Une loi du paysage, ça serait peut-être utile au Québec. Et dans des cas comme ça, si on avait une loi du paysage, les fonctionnaires qui étudient le dossier, ils pourraient s'appuyer sur quelque chose. Actuellement, ils ne s'appuient pas sur grand-chose quand on parle de paysage.

565 On a beau parler d'études, dans les études d'impact, d'esthétisme et de certains intérêts comme ceux-là, historique ou patrimonial, mais ce n'est pas très très fort au Québec, tant qu'il n'y aura pas une loi sur le paysage comme ça existe en France. Une loi de paysage balise les interventions en bordure des cours d'eau. Alors s'il y a un projet qui est vraiment incompatible avec les rives, il y a une loi de protection des littoraux en France, il y a un conservatoire du littoral.

570 Donc, tous ces instruments-là qu'on a en France les aide, je pense, à sauver quand même des choses intéressantes, alors que nous, sur quoi qu'on va s'appuyer pour sauver? On a beau

monter des dossiers, faire des conférences de presse, il reste que ce n'est pas ça qui sauve toujours les meubles.

Il faut que les citoyens, comme dans la Batiscan, se regroupent et ça demande beaucoup 575 d'énergie. Puis si c'est en milieu rural, c'est encore plus difficile. Il y a moins de ressources pour mobiliser les gens, moins de compétences parfois, puis c'est très difficile de sauver ces beaux sites.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

580 Vous recommandez la classification des rivières. Le projet de classification des rivières qui a fait l'objet d'une consultation était plutôt, d'après le mandat d'origine, à des fins de classification

585 Est-ce que cet instrument-là serait vraiment utile ou si supposons qu'on adopte une approche par bassin versant et que pour un bassin versant donné, on convient et on adopte un schéma directeur de l'eau avec un caractère contraignant, un peu comme les schémas d'aménagement des MRC, est-ce que cet outil-là et la dynamique des comités de bassin ne pourraient pas jouer le même rôle que la classification de rivières?

590 **M. GASTON CADRIN :**

595 Bien, c'est qui qui est membre du comité de bassin? C'est des représentants d'agriculteurs, c'est des représentants d'industries qui envoient la pollution peut-être à la rivière, c'est des représentants de municipalités. Qui va défendre ici au Québec dans un comité de bassin la beauté du paysage, l'esthétisme des chutes à tel endroit?

600 En tout cas, à moins que le site ait une connotation touristique majeure, mais regardez, ici, aux chutes la Chaudière, l'association touristique de Chaudière-Appalaches a appuyé le projet.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

605 Je retiens votre question pour les comités de bassin qui vont faire une présentation tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

610 Madame Gallichan.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

615 J'aurais été tentée de continuer un peu sur ce sujet, mais quitte à y revenir, si vous me permettez, après très brièvement. Je voulais passer à autre chose, dans un autre aspect que vous avez traité et qui m'a amené presqu'automatiquement la question suivante.

Quand, à la page 4, votre deuxième paragraphe, vous dites:

«Aujourd'hui, bien que de grandes améliorations aient été constatées en termes de qualité des eaux de surface, certains problèmes de pollution directe de l'eau persistent.»

620 Il y a quand même eu 6 milliards et demi \$ et plus, virgule 7, si ma mémoire est bonne, de fonds publics investis au fil des ans. D'après vous, à qui est-ce qu'on doit demander des comptes?

Parce que ça, c'est plus que le stade olympique, là. C'est six fois plus que le stade olympique et puis, bon, on connaît tous les scandales qui sont ressortis dans les informations, les bulletins de nouvelles à l'occasion du décès de monsieur Drapeau. Bon, alors là, il y avait 1 milliard \$ et quelque.

625 Là, il y a 6 milliards \$ de fonds publics qui ont été mis là-dedans et, bon, un peu partout, en cours de première partie d'audience, le problème nous revenait. Il n'y a rien encore de vraiment réglé. Alors à qui est-ce qu'on doit demander des comptes? C'est aux municipalités? Et pourquoi?

630 **M. GASTON CADRIN :**

Moi, je pense que les municipalités sont sur la ligne de front là-dessus, parce que si on prend, par exemple, les sources cachées, François Lupien a fait les rives à prendre des échantillons, il a pris 400 échantillons entre Saint-Nicolas et Saint-Michel en 97. Il a vu encore certains débordements d'égout, mais il s'est posé la question. Il ne les pas vus, ils n'étaient pas toujours visibles. Il y a des débordements cachés ou il y a des rejets cachés quelque part qui proviennent des municipalités. Pourquoi qu'à telle partie de la Ville de Lévis, c'est à 350 coliformes fécaux, puis un kilomètre plus loin, dans le secteur de la traverse, c'est à baignade. Tu sais, il doit y avoir quelque chose là. Ce n'est pas régulier, la rive.

640 Pourquoi il n'y a pas un cours d'eau, il n'y a même pas souvent un cours d'eau qui arrive là, puis les coliformes se rassemblent là. Est-ce qu'il y a une fête de coliformes dans le coin? On ne le

645 Donc, il y a les débordements d'égout, pas seulement de Québec, on parle beaucoup de Québec, des bassins de rétention mais il y en a ici qui nous empêchent aussi de se baigner sur la Rive-Sud, par exemple.

650 Ensuite de ça, il faut que les municipalités soient proactives sur le plan, par exemple, des résidences isolées, des zones de chalet. Il a vu des égouts directs dans la rivière, le ruisseau l'Allemand, c'est ça? Même la personne s'est empressée de lui montrer... il n'a pas montré son rejet mais, en tout cas, disons qu'il y a encore beaucoup de...

655 Donc, ça veut dire que les municipalités ont un rôle à jouer. Il y a certaines municipalités, je pense que c'est Charlesbourg, qui jouent un rôle là-dessus. Tu inspectes systématiquement. À un moment donné, c'est parce qu'il y en a qui pensent qu'ils ont des droits acquis de polluer. Les autres ont fait un effort mais eux autres n'ont rien fait depuis 20 ans, puis ils pensent que c'est un droit.

660 Si tu te construis une maison neuve, à ce moment-là, fais-toi z'en pas. Là, tout s'applique. Ils vont te demander un système qui te coûte 5-6 000 \$. Si, toi, ta construction est construite depuis 15, 20 ans, tu envoies ça dans le fossé directement... moi, j'ai un terrain ici à Lévis, j'ai un voisin qui envoie son égout directement dans le ruisseau. Par bon voisinage, je n'ai pas fait de plainte encore, mais ce n'est pas terrible.

LE PRÉSIDENT :

670 Mais vous venez d'en parler publiquement.

M. GASTON CADRIN :

675 Oui, oui, mais il y en a combien? Faites-vous-en pas, la municipalité ne fera pas rien tant qu'il n'y aura pas de plainte. Ça, c'est sûr.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

680 Mais les municipalités, elles, quand elles sont devant nous, nous disent qu'elles ont fait, qu'elles ont déployé tous les efforts nécessaires, tous les efforts qu'elles pouvaient faire compte tenu des moyens qu'elles avaient.

685 Et quand on aborde, par exemple, ce que vous suggérez, une espèce de désinfection, troisième désinfection, si vous voulez, si je comprends bien, des eaux déjà épurées, vous cherchez une désinfection tertiaire au niveau bactériologique, ils nous disent: «Bien, là, il faudrait que les gouvernements donnent d'autres subventions.» Alors à un moment donné, on est dans un cercle vicieux et puis on se dit, est-ce que ça va être encore des milliards avant d'arriver à ce but que tout le monde recherche?

M. GASTON CADRIN :

690

Bien, je pense qu'avant peut-être d'engloutir des milliards, il faudrait peut-être qu'il y ait un autre secteur qui fasse sa part, c'est-à-dire l'agriculture. Surtout dans la région ici, sur la Rive-Sud, les rivières, on sait, que ce soit l'Etchemin, que ce soit la Chaudière, que ce soit rivière Beau Rivage, je pense que si ça se baignait avant dans ces rivières-là, il y a 30 ans, je ne sais pas si les gens qui vivent dans ces régions-là doivent espérer retourner se baigner dans ces rivières-là. Et, finalement, ces rivières-là se jettent au fleuve aussi.

695

Donc, il y a des secteurs qui augmentent la pollution bactériologique, celle qui nuit à la récréation en partie. Parce qu'on part du principe, on discute du principe surtout redonner à la population l'usage récréatif du fleuve après avoir dépensé tant d'argent.

700

Alors il reste des efforts à faire des municipalités pour certains soit débordements. Le réseau rural, c'est sûr que ça ne s'applique pas à toutes les villes. Il y en a qui n'en ont pas de réseau rural mais parfois ça s'applique. Les zones de chalet, il y en a quand même pas mal sur le bord du fleuve. Et l'agriculture. L'agriculture, on en parle, puis on n'en parle pas, mais on ne sait pas trop c'est quoi le bilan de ce qui se fait là. On en parle. On dit: «Il y a encore de la pollution agricole» mais on ne sait pas trop l'effort qu'ils font pour améliorer la situation.

710

Juste pour compléter un petit peu.

715

Oui?

M. FRANÇOIS LUPIEN :

720

Parce que je trouve que dans le fond, c'est vrai qu'on a dépensé beaucoup d'argent pour ça. Puis ce qui est dommage, c'est qu'on y est presque. Moi, pour les échantillonnages d'eau dans le fleuve que j'ai faits en 97, c'était, en bien des endroits, baignable, et en bien des endroits, presque baignable. Donc on y est presque. On est presque rendu à avoir une eau de très très

725

Alors est-ce qu'on arrête tout ça là et on continue de regarder sans toucher, puis sans manger les poissons qui viennent de là, etc., ou bien on fait un effort supplémentaire pour essayer de gagner encore quelques points, même si ce n'est pas parfait, mais encore aller gruger encore

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

770

Madame Gallichan, monsieur Genest. Je me présente devant vous, ce soir, non pas à titre de président d'organisme, mais à titre de simple citoyen qui s'est impliqué dans sa municipalité sur les questions d'accès au fleuve. Et peut-être, de deuxièmement, comme personne passionnée du

775

Contrairement au GIRAM qui vient de passer, je ne balayerai pas plusieurs questions à l'ordre du jour mais seulement qu'une, qui est celle de l'accessibilité et de l'usage des plans d'eau du Québec. Monsieur Cadrin, quand même, hors mémoire, en a fait état de façon très convaincante. Je vais essayer de poursuivre dans cette veine.

780

La raison pour laquelle je tenais à me présenter au BAPE est celle-ci. C'est que dans le texte, l'état de situation qui avait été déposé pour la consultation, on traitait très faiblement de cette question d'accès au fleuve. Et je trouvais qu'il était nécessaire, dans le cadre des mémoires soumis, des présentations, de mettre un peu plus l'emphase sur cet aspect-là.

785

Avant de commencer, vu que c'est votre première journée d'audience, deuxième série, et que vous commencez par la région Chaudière-Appalaches, je voudrais vous faire connaître un petit coin de la région Chaudière-Appalaches qui va nous éclairer un peu sur la suite des choses.

790

Annuellement, depuis quelques années, je fais toujours la descente de la rivière Noire qui est située entre Sainte-Lucie-de-Beauregard, qui est un petit village frontalier au sud du comté de Bellechasse et de l'Islet, et qui est relié par une rivière qui s'appelle la rivière Noire à la Municipalité de Lac-Frontière. Et la seule façon d'accéder à ce village-là, au début du siècle et à la fin du siècle dernier, c'était de prendre le train, de se rendre au lac Frontière, de descendre du train et là, de prendre une barque et de ramer jusqu'à son village. Parce qu'il n'y avait pas de route.

795

Donc les citoyens, à cette époque-là et ça s'est rendu jusqu'à aujourd'hui - c'est ça qui est intéressant - ont toujours appelé ce bras de la rivière Noire la route d'eau. Et c'est comme ça que je voulais introduire un peu le mémoire que je vous présente ce soir.

800

En fait, je veux parler d'accès aux plans d'eau, aux rivages en vous disant que l'implantation du peuplement de ce vaste territoire du Québec, ça représentait un projet surhumain, très très gros, et la seule façon de pénétrer ce territoire-là qui était rempli de forêt, ça a été d'utiliser les routes qui existaient à ce moment-là, qui étaient des routes d'eau. Donc, des centaines et des milliers de rivières avec des rives, la plupart du temps connectées au grand boulevard qu'était le fleuve Saint-Laurent. Et ça a permis à nos ancêtres de pénétrer dans la région du Lac Saint-Jean, de l'Abitibi, de la Côte-Nord, du centre du Québec. N'eut été cette très forte utilisation des routes d'eau, le Québec serait peut-être un désert aujourd'hui.

810

Vous comprendrez que compte tenu que l'utilisation de l'eau ait été aussi importante, lorsqu'au Québec on descend d'un train, d'une voiture ou d'un autobus, on «débarque» d'un train.

On «débarque» d'un autobus, d'une voiture, contrairement aux Français qui, eux, descendant. La

815 En introduction, je voulais peut-être rappeler quelques règles de droit ancien qui, à cette époque, conditionnaient quand même l'usage de l'eau. Dans une étude qu'il a effectuée en 1969 pour le compte de la Commission sur l'usage de l'eau, qui a remis son rapport en 1979, le juriste Henri Brun nous rappelle vraiment qu'il y avait un statut patrimonial des eaux navigables. Et ça avait été établi de façon explicite dans l'ancien droit français. Donc, toutes ces eaux étaient 820 réputées faire partie du domaine public, donc de la population.

825 C'est tellement vrai que même les premières routes du Québec, avant la 132 qui est ici, la première route qui traversait la région Chaudière-Appalaches était directement sur la rive. Ce n'est qu'après la construction de ces routes terrestres qu'on a comme oublié dans notre mémoire collective et dans notre droit que les rivières constituaient des routes et auraient dû constituer des routes utilisables par l'ensemble des citoyens avec des droits d'accès à ces routes.

830 Et le fait d'avoir graduellement restreint ces usages dans le droit pose aujourd'hui un problème d'iniquité et d'éthique collective à l'endroit de la majorité.

835 On a abondamment parlé tout à l'heure du 6.7 milliards \$ qu'on a investi pour assainir l'eau du fleuve et on a peu investi dans la réflexion pour faire en sorte que les citoyens aient un accès à ces eaux qui deviennent de plus en plus intéressantes.

840 J'ai deux volets à traiter. Le premier touche la question de ces accès difficiles aux plans d'eau. Je fais un peu l'analyse d'un mémoire que je ne lis pas, une analyse des principales règles de droit qu'on retrouve d'ailleurs surtout dans le Code civil du Québec, et j'en arrive à la conclusion qu'il s'agit d'un régime de droit qui est antisocial.

845 C'est bien sûr qu'on peut lire à l'article 919 que le lit des lacs, des cours d'eau navigables et flottables jusqu'à la ligne des roseaux est propriété de l'État, donc de tous les citoyens. Mais tout de suite à côté à l'article 920, on stipule qu'on ne peut pas prendre pied sur ses berges privées pour y accéder. Donc, il suffit qu'il y ait suffisamment de propriétaires alignés l'un à côté de l'autre sur les berges pour que les citoyens, sur de très très longues distances, ne puissent avoir accès à l'eau.

850 Donc ça faisait dire, déjà en 1969, au professeur juriste monsieur Brun que:

«En réservant aux propriétaires riverains l'accès et l'usage général des eaux, spécialement des eaux du domaine de l'État, le droit québécois n'a pas manifesté un fort esprit communautaire. Il rendait pratiquement inopérant des droits précis qu'il avait par ailleurs confiés à la collectivité. Les lois d'ordre public qui sont censées, selon le Code civil, régler la manière de jouir des choses qui appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous ont constamment eu pour fonction en effet, dans le cas de l'eau, d'interdire cet emploi collectif.» Donc, depuis 30 ans, absolument rien de significatif n'a été fait sur ce plan.

855 À ce régime que je qualifie d'antisocial, on pourrait aussi apporter un autre qualificatif que j'ai ajouté juste à la fin de mon mémoire. On pourrait dire aussi que c'est un régime

860 Tout à l'heure, vous avez amorcé, à partir de la question de monsieur Genest, une discussion sur la primauté de l'économie par rapport à la villégiature, au tourisme, etc. On oublie trop souvent que la villégiature, c'est aussi de l'économie. Et c'est souvent de la belle économie.

865 Il y a un mémoire récent, une analyse récente de l'OCDE qui a été publiée, je pense, il y a deux, trois ans, qui démontre à partir d'enquêtes qui ont été faites dans tous les pays, que la première motivation d'une destination touristique sur le plan international, c'est le paysage, le patrimoine bâti et l'accès aux grands espaces. Donc, c'est de l'économie, ça.

870 Et lorsqu'on regarde un peu ce qui se passe dans la région ici Chaudière-Appalaches, et par extension on devrait peut-être dire de Montréal jusqu'à Rimouski, depuis 30 ans que je regarde les revendications des associations touristiques, les groupes d'intérêts, les chambres de commerce, il y a un constat qui revient continuellement, c'est que les touristes partent de l'ouest du Québec et se servent de ces régions-ci comme un corridor pour s'en aller voir de l'eau dans les Maritimes.

875 Et en ce qui me concerne, je pense qu'une des principales raisons, c'est que de l'eau, il y en a quand même pas mal ici, mais on n'a pas accès de façon intéressante et dégagée à ces plans d'eau-là. Donc en restreignant l'accès et l'usage des plus belles parties des rives, qu'est-ce qu'on fait? Bien, on a moins de consommateurs, moins d'usagers des espaces et donc ça a un impact

880 Le deuxième volet que je voulais soulever, en plus de cette question de touche moins le droit et peut-être un peu plus notre régime administratif. Il a été soulevé par monsieur Cadrin tout à l'heure, c'est la question des baux pour fins de plage ou des lots de grève.

885 Pour moi, il s'agit d'un système d'octroi de priviléges qui est, à toutes fins pratiques, incompatible avec l'esprit d'une société qui se veut démocratique et qui se dit démocratique.

890 Tout le monde sait, en principe, que l'État, par son ministère de l'Environnement, octroie à des propriétaires limitrophes soit au fleuve Saint-Laurent ou d'autres plans d'eau, via son ministère de l'Environnement, des droits d'usage exclusif de lots de grève qui sont le patrimoine de l'ensemble de la population. Donc ce propriétaire, une fois qu'il se voit concéder un lot, peut se faire un quai pour lui exclusivement, une zone de pêche pour lui exclusivement, une plage privée pour lui tout seul.

895 Il s'agit d'un phénomène assez méconnu encore au Québec mais qui risque de troubler la paix sociale dans les années qui vont venir. Une fois que le fleuve aura été encore plus assaini, on regarde l'engouement que le fleuve peut avoir chez la population aujourd'hui, moi, je pense qu'on

900 s'en va vers une espèce de système d'affrontement entre les citoyens eux-mêmes. Et l'État, s'il ne corrige pas la situation, aura la première responsabilité de ces affrontements-là.

905 Parce que c'est un système qui est tout à fait bureaucratique et inadmissible. Comment un fonctionnaire d'un ministère, le ministère de l'Environnement, peut-il, de son bureau, concéder à un citoyen qui est riverain, sans consulter les membres d'une municipalité où ça se trouve, un village, une ville, un quartier, sans consulter personne, octroyer des priviléges à un individu de sa propre autorité? Moi, je trouve ça tout à fait abusif.

910 Par analogie, c'est comme si un fonctionnaire du ministère des Transports pouvait décréter qu'un propriétaire qui est le long de la route 132 puisse régler lui-même le trafic, empêcher les gens de klaxonner et empêcher les gens de descendre de leur auto sur le bord du chemin sous prétexte que monsieur veut la paix. D'où le parallèle que je faisais avec les routes d'eau au début.

915 Il y a 30 ans, la Commission d'étude sur les problèmes juridiques avait soulevé tous les points que je viens de soulever et les recommandations qu'elle formulait au gouvernement étaient assez directes et aussi franches en termes de vocabulaire que qu'est-ce que je peux faire ce soir. Je n'énumérerai pas les quatre propositions qu'elle avait faite, mais ça allait exactement dans le sens de la démocratisation des accès au fleuve.

920 J'ai parcouru un peu, histoire de voir si on était arriéré ou dans le ton, la littérature pour voir qu'est-ce qui se fait dans d'autres pays. En particulier, j'ai une citation, si les analystes de la Commission veulent voir l'article au complet, l'article de Calderaro, Norbert, Droit et littoral en Europe, c'est très éclairant sur ce qui se fait à l'extérieur.

925 ément surpris de voir que les pays européens, qu'on dit du vieux monde, de l'ancien monde, qui ne sont pas supposés d'être aussi ouverts, l'esprit démocratique à l'accessibilité et aux idées nouvelles, je me suis aperçu que la plupart, sinon tous les pays européens ont un système de droit infiniment plus avancé, plus démocratique et plus ouvert à la

930 En France, par exemple, tout citoyen piéton dispose d'un droit de passage sur une bande de trois mètres sur les propriétés riveraines. Un peu ce qu'on avait sous l'ancien droit français, les deux perches. Tous les vieux parlent encore des deux perches qui existaient le long... on disait toujours: «On n'a pas le droit de toucher au bord de l'eau à moins de deux perches», qui fait à peu près 30 pieds. Ça existe dans plusieurs pays. Nous, on l'a abandonné.

935 Mais pour amplifier même cet objectif d'accès, depuis 1986, on a même introduit une loi qui permet l'institution de passage transversaux, c'est-à-dire pas le long du rivage, mais perpendiculaire, pour accéder au rivage à partir d'une voie publique. Et les gens peuvent même traverser une propriété privée s'il n'y a pas de chemin public à moins de 500 mètres. Donc, c'est

940

965

maire de Beaumont, la semaine passée et, effectivement, il me faisait état du problème incroyable. Une municipalité est prise avec un problème qui fait que les citoyens de la municipalité ne peuvent pas descendre toucher à l'eau qui passe devant la municipalité. C'est absolument inconcevable.

970

Troisième proposition, celle-là non pas juridique mais plus de caractère administratif et qui, d'après moi, est applicable à très court terme, qui ne coûte rien et qui est facile d'application. C'est de faire en sorte qu'au fur et à mesure que les baux de droit de grève arrivent à échéance, que le ministère de l'Environnement prescrive de façon explicite certaines obligations au locataire, dont celle d'assurer au citoyen qui est dans le coin un droit de baignade, d'accostage ainsi qu'un droit de contemplation du paysage.

980

Je n'ai pas, contrairement au GIRAM, proposé l'abolition, compte tenu qu'il y a des droits acquis là-dessus. Il y a des gens qui se sont fait des quais, qui peuvent être utiles éventuellement pour toutes sortes d'activités, mais disons que dans une optique un peu réaliste, je propose d'amender la situation et d'ajouter des prescriptions réglementaires.

985 Quatrième proposition, touchant toujours ces baux de droit de grève, c'est qu'à plus long terme, on puisse introduire des obligations de nature environnementale. On fait tellement un cadeau intéressant à une personne qui est riveraine au fleuve en lui concédant un bail, je trouve inconcevable qu'on ne lui impose pas des obligations de protection de la faune, de la flore, etc. Ça

990 Enfin, cinquièmement, dans un objectif purement démocratique, ça ne s'adresse pas au ministère de l'Environnement mais peut-être plus aux autres ministères à vocation économique, je propose que le gouvernement du Québec garantisse à l'ensemble de la population, au cours de la prochaine décennie, l'injection d'un budget équivalant à celui qui a été consacré aux marinas au cours des mêmes dix dernières années afin de financer l'acquisition et l'aménagement de sentiers piétonniers par les municipalités riveraines, donnant ainsi accès à leurs rivages. Merci.

995 **LE PRÉSIDENT :**

1000 Merci, monsieur Sénéchal. Vous avez cerné une question très spécifique qui est celle de

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

Oui.

1020

En fait, il y en a 3 000 quelque, c'est très important. Lorsque je vous avais rencontré avant l'été lors de la première phase, j'avais demandé des informations qui ont été livrées sur le nombre de baux par MRC. À ce moment-là, j'étais un partisan de l'abolition, pure et simple.

1025

Mais comme c'est très difficile d'abolir des priviléges de façon ex cathedra au Q comme c'est bien difficile de faire d'autre chose, je me suis dit plutôt que de soulever un tollé épouvantable, vu que c'est une pratique qui existe depuis tellement d'années, si on peut arriver au même résultant en n'enlevant pas certains petits priviléges qui ont été accordés, tout en ne les enlevant pas, si on peut ajouter de façon très très explicite, en prescrivant des obligations aux détenteurs de ces baux-là, c'est-à-dire prescription de droit de baignade, de droit de contemplation de paysage, de pêche, et autre, on arrive à peu près au même résultat. La personne n'est peut-être pas obligée de démolir son quai et peut-être que tout le monde est content. C'est une motivation purement politique et non pas juridique.

1030

1035 LE PRÉSIDENT :

C'est sûr qu'au plan juridique, si quelqu'un a investi un 15 000 \$ et qu'il en perd l'usage, il risque d'y avoir un recours mais sur du long temps au renouvellement, le propriétaire peut changer. À ce moment-là, le stress juridique n'est pas le même.

1040

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

Oui. L'étapisme, c'est quelque chose qui commence à entrer dans nos moeurs.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

Monsieur Genest.

1050 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1055 Mais l'objet du bail, est-ce que ce n'est pas justement un usage exclusif? Et est-ce que justement le fait d'accorder des obligations d'assurer l'accès à la baignade, à la pêche, à la contemplation et, en plus, d'ajouter des obligations de nature environnementale, j'imagine que ça va réduire à ce point l'intérêt de tel bail que plusieurs vont laisser tomber spontanément.

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

À toutes fins pratiques, vous répondez un peu à ma place.

1060 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est machiavélique.

1065 **M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :**

1070 Oui, parce que c'est sûr que l'intérêt de ces baux-là, c'est d'exercer un privilège. Monsieur Cadrin a donné quelques exemples tantôt. Il y a des exemples tellement extrêmes là-dedans. Imaginez-vous que l'hiver passé, il y a un organisme sans but lucratif qui a organisé une piste de ski de fond entre Saint-Michel et Montmagny, sur la rive, sur les glaces du Saint-Laurent parce que le paysage est très beau, surtout au mois de février, mais quand ça commence à se dégager, les canards arrivent très tôt, et donc le sentier sur les terres des citoyens, donc de l'État.

1075 Mais il y a un individu qui détient un bail, un lot de grève, qui a réussi à faire en sorte que la piste ne passe pas devant son chalet qui est inhabité l'hiver. Il n'est même pas là l'hiver, monsieur. Donc il a fallu remonter dans des champs à l'arrière et contourner son petit chalet pour revenir plus loin. En plein hiver, alors qu'il n'est même pas là. Et, en plus, ces lots de grève ne peuvent empêcher les citoyens de passer. On peut les obliger à circuler mais on ne peut pas -- on peut les obliger à s'enlever s'ils sont immobiles, mais s'ils vont dans un sens ou s'ils bougent, normalement il n'y a aucun droit qui est donné au locataire à cet égard-là. Et malgré ça, il avait réussi à faire accroire à l'organisme sans but lucratif qu'ils ne pouvaient pas passer en avant de chez eux sur des terres publiques. Imaginez! Ça va loin. C'est absolument incroyable. Moi, j'ai été un peu sidéré

1085 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui. Tout à fait. Vous parlez d'accès au Saint-Laurent et aux plans d'eau importants. Pourquoi vous limitez ça aux plans d'eau importants?

1090

1095 Quand je parle de baux, c'est qu'ils sont surtout sur ces grandes étendues d'eau un peu plus importantes. Il y a des tout petits lacs, d'après moi, où ça serait difficile d'exercer un peu la proposition que je formule parce que ce sont des endroits un peu perdus. Dans Bellechasse, par exemple, il y a des petits lacs, c'est grand comme la main, il y a trois petits chalets autour de ça. Ce n'est pas des endroits qui ont une vocation de villégiature publique, pour moi.

1100 Donc c'est sûr que ce soir, si vous me demandez à partir de quelle dimension un plan d'eau devient important, je vais avoir un peu de problème, mais il faut qu'il y ait de commune évidence une espèce de besoin public d'accès à un plan d'eau pour que ça vaille la peine d'intervenir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et, selon vous, est-ce qu'il y a une demande publique pour l'accès à l'eau?

1105

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

1110 Il y a une demande qui grandit, d'après moi, d'année en année. C'est curieux, je ne dis pas qu'il faut conscientiser la population mais on a complètement oublié ce qu'on a devant nous. Et plus on va en parler, plus des organismes vont s'en occuper, plus des citoyens vont se battre pour l'accès à l'eau, plus ce besoin va devenir très important et va devenir quelque chose d'évident pour la population. La population est déjà plus éveillée qu'il y a quelques années mais je pense que, au cours des dix prochaines années, ça va devenir quelque chose de très évident.

1115

1120 Au fond, c'est comme si les gens devant les phénomènes massifs de pollution avaient fait comme une croix sur ces ressources-là et ça a cessé d'exister dans leur tête, et là ils voient le milieu revenir à un meilleur état, et le goût d'y toucher, ça revient.

M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :

1125 Les gens sont surpris. Moi, je ma baigne à Saint-Vallier-de-Bellechasse. Je me suis même baigné dans le bassin Louise. J'étais hors-la-loi cette année mais par principe...

LE PRÉSIDENT :

Vous avez fait ça aussi?

1130 **M. PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL :**

J'ai fait ça, moi, mais je me baigne à Saint-Vallier-de-Bellechasse et je je descends sur le bord de l'eau, de traîner ma serviette sur mes épaules pour bien montrer à la population que je ne m'en vais pas me baigner dans une piscine, je m'en vais me baigner au 1135 fleuve. Et les gens sont toujours surpris mais ils ne peuvent pas s'imaginer qu'à cet endroit-là, l'eau est très baignable, très intéressante, à marée haute très claire et procure beaucoup de plaisir.

Mais je me suis aperçu que cet été, il y en avait beaucoup plus que l'an passé. On voit une 1140 progression de façon significative, d'année en année. Des familles complètes qui s'en viennent refaire de la plage. Parce que c'était très populaire il y a quelques années. Quand je dis: «il y a quelques années», il faut être relatif. Dans les années 30 et 40, toute la zone Beaumont, Saint- 1145 Michel, Saint-Vallier, c'était des endroits de villégiature. Tout le monde se baignait. Comme on allait à Plattsburgh de Montréal, on allait dans ces coins-là dans la région de Québec. Et c'est vraiment parce qu'on a craint l'eau trop longtemps, avec raison, qu'on n'a pas conscience de tout le potentiel qui est là. Mais ça va revenir très vite. Plus vite que la propreté de l'eau, aussitôt qu'on en sera conscient que c'est baignable.

LE PRÉSIDENT :

1150 Très bien, monsieur Sénéchal. Merci beaucoup.

Une minute encore de détente et ensuite on entendra le mémoire du COBARIC.

(SUSPENSION)

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Reprise, s'il vous plaît. Alors j'invite donc les représentants du COBARIC à nous faire la présentation de leur mémoire. Bonsoir, messieurs!

1160 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, les membres de la Commission! Celui qui m'accompagne, c'est monsieur Ghislain Poulin. Il est notre secrétaire général pour le Comité de bassin de la rivière Chaudière. Il est également géographe de formation et il a une maîtrise en 1165

Tant qu'à moi, malheureusement, aujourd'hui, je ne suis que l'industriel qui a délaissé beaucoup de fonctions municipales voilà quelques années passées et dont peut-être la gestion de l'eau entre autres m'a intéressé d'une façon un petit peu plus particulière. Mon nom est Pierre-Maurice Vachon et monsieur Ghislain Poulin, à ma gauche.

1175 Je pense, monsieur le président, qu'il est essentiel de vous préciser que l'approche soumise par le Comité de bassin de la rivière Chaudière, c'est-à-dire ce qu'on appelle le COBARIC que je vais utiliser dans ce mémoire, n'a pas encore quand même franchi toutes les étapes, si vous voulez, de validation auprès de nos partenaires. Puis on en a quand même plusieurs.

1180 Cependant, je pense qu'il constitue un reflet assez fidèle de ce que nous allons aller présenter auprès de l'ensemble de la population lors d'une grande consultation publique qui aura

1185 Et dans le rapport que nous allons déposer d'une manière finale au gouvernement, au printemps, c'est bien clair que s'il y avait des modifications demandées soit par nos citoyens, nos groupes à l'intérieur desquels on travaille et nos usagers de l'eau, alors ces recommandations également des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec seront aussi considérées lors

1190 Et, d'ailleurs, ce paragraphe-là, je vous l'ai pratiquement lu d'une façon intégrale, on le voit dans notre rapport à la page 2.

1195 1200 Je vais aller immédiatement à notre mandat que nous avions. C'est que en vertu d'une entente spécifique sur une approche de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière chaudière, qui a été signée en novembre 97 par quand même plusieurs intervenants dont deux ministères, les CRD, les principaux acteurs en matière d'expérience pilote du moins de gestion de l'eau, alors on avait comme mandat principal de réaliser un schéma directeur de l'eau et de réaliser également une proposition de financement qui inclut les éléments suivants: une stratégie de financement visant à rendre redevables les utilisateurs de l'eau quant à son utilisation ou sa détérioration; un cadre législatif, financier, etc., que vous pouvez facilement retrouver à l'intérieur de notre document.

1205 1210 On doit également comme mandat consulter la population du bassin versant de la rivière Chaudière à l'égard du schéma directeur de l'eau et de son mode de financement, et nous devons faire rapport au ministre de l'Environnement d'ici le 31 mars.

Si on regarde les acteurs actuels, si vous voulez, au Québec, je crois qu'on peut dire que l'eau fait l'objet de nombreuses interventions, tant sectorielles que fragmentées, qui rendent relativement, sinon très difficile, sa gestion. On n'a rien qu'à regarder rapidement au fédéral. Il y a quand même - je crois - et ce n'est pas nécessairement exhaustif, mais il y a huit ministères, une dizaine de lois. Au Québec, nous avons quatre ministères, neuf lois, une dizaine de règlements

1215 Les municipalités, si vous voulez, l'eau, dans les principales municipalités, l'eau est régie par des lois municipales et elles sont habilitées à réglementer et à intervenir dans de nombreux domaines reliés à l'eau. Les MRC peuvent se voir également confier certaines responsabilités.

1215 Et à la question à savoir si ces organismes peuvent gérer l'eau d'une façon efficace et harmonieuse, on dit qu'actuellement ça peut être quand même assez difficile, pour trois raisons principales. C'est qu'il y a peu de vision commune, sinon aucune; peu ou pas de concertation; et il y a l'absence de participation du milieu.

1220 Comme vous remarquerez, mon exposé ou ma synthèse ne suit pas nécessairement les étapes du rapport. Je suis allé chercher les éléments que nous croyons le plus important pour ne pas en faire une lecture qui devient, si vous voulez, plutôt morose.

1225 C'est bien clair qu'on s'est penché sur l'unité territoriale et, pour nous, nous pensons qu'il faut un territoire pour gérer l'eau adéquatement. Et celui du bassin versant nous semble le plus approprié. C'est quand même une notion géographique qui désigne l'ensemble d'un territoire drainant les eaux de ruissellement vers un même cours d'eau principal ou l'un de ses affluents. Donc on se dit, nous, le bassin est probablement l'unité territoriale idéale pour être capable de faire

1230 Vous savez, le mot «intégré», c'est un mot qu'on utilise un peu aujourd'hui à toutes les sauces. Je crois que c'est assez difficile d'en faire réellement la définition mais c'est quand même très complexe. Il faut tenir compte de l'ensemble des interdépendances qu'il peut y avoir.

1235 Quels sont les problèmes liés à l'eau? Je crois qu'on les avait pratiquement dits lorsque nous avions énuméré nos huit principes directeurs de l'époque de la première partie de notre mandat de COBARIC 1, et ça répondait, si vous voulez, facilement aux problèmes liés à l'eau. C'est qu'on n'avait pas d'unité territoriale pour bien gérer l'eau. On ne connaissait pas nécessairement l'état de la ressource eau. On n'avait pas d'interdépendance des usages multiples en fin de compte qui doivent être aussi pratiqués par la concertation parce qu'on est quand même multiusagers. Je pense qu'on va avoir l'occasion d'en parler. Il fallait absolument rétablir et préserver nos écosystèmes. On doit être redétable. On devait être autonome. On devait avoir une participation de notre population et, finalement, nous demandions que tout soit adapté aux spécificités du milieu, donc du bassin. Et je pense que ce sont tous les problèmes liés à l'eau. Ils sont énumérés, si vous voulez, dans ces principes-là.

1250 Et qu'est-ce que permet la gestion intégrée de l'eau? Je pense qu'elle permet quand même d'établir des objectifs de qualité et de conciliation des usages pour l'ensemble du territoire d'un cours d'eau. Et elle permet aussi d'impliquer tous les usagers dans la définition des objectifs et des efforts

1255 En quelques mots, on avait toujours des mots clés au Comité de bassin et on essayait d'y répondre d'une façon un peu permanente, si vous voulez. C'était la qualité, la quantité, la sécurité, la pérennité et la santé. Et lorsqu'on retient ces cinq grands éléments-là et qu'on veut -- vous savez, ça fait une ossature très importante et on peut mettre beaucoup, beaucoup de matériel

alentour de chacun de ces mots-là. Et c'est complexe quand même. Il ne faut pas penser que c'est simple, ce n'est pas nécessairement très simple.

1260 De plus, c'est un concept, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, qui est reconnu et accepté maintenant pratiquement internationalement. On peut même mentionner que le Québec y a adhéré via un décret en 96, le décret 338-96 au RIOB.

1265 Les principes du RIOB et les quatre grands principes du RIOB, je ne les énumère pas parce que je crois que vous les avez, mais nous, on s'inscrit rapidement et d'une façon assez précise dans ces grands principes du RIOB parce que nos grands enjeux qu'on a déterminés sont: on veut assurer l'approvisionnement en eau potable; on veut assurer la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques; on veut assurer la sécurité des populations mais spécifiquement au bassin versant de la rivière Chaudière; on veut également réduire les dommages qui sont causés par les inondations, c'est une problématique qui est peut-être un petit peu plus spécifique à notre secteur; et on veut mettre en valeur le potentiel récréo-touristique lié à l'eau.

1275 Alors tout ça pour en arriver à qu'est-ce que c'est qu'un schéma directeur de l'eau ou un SDE qu'on utilise chez nous d'une façon fréquente. Bien, c'est un outil de gestion, bien entendu, et de planification qui permet la coordination et la hiérarchisation des actions et des projets visant à mettre en valeur la ressource eau sur le territoire de bassin versant. Il permet de sensibiliser et d'impliquer les usagers, tout en apportant des solutions aux conflits d'usage. Et c'est ce qu'on a beaucoup. C'est donc un schéma un peu d'aménagement mais spécialisé à l'eau ou sur l'eau.

1280 Et les composantes de notre schéma directeur de l'eau, je pourrais vous définir ça rapidement en quatre grands éléments. C'est d'abord le portrait du bassin, l'analyse qui fait l'état des caractéristiques physiques et socio-économiques de la ressource eau sur l'ensemble du bassin versant. Ce sont ensuite, dans une deuxième partie, les enjeux, les quatre enjeux que je vous ai énumérés précédemment. Des objectifs, tant généraux que spécifiques pour chacun des enjeux. 1285 Et des moyens d'action qui vont finalement, si vous voulez, nous donner des moyens pour atteindre nos enjeux.

1290 Un plan d'action prioritaire, c'est bien clair qu'il va falloir prioriser, peut-être pour les cinq, six prochaines années, ou premières années, tout dépendamment où on se situe, en tenant compte bien entendu des urgences des interventions, de l'impact sur le milieu, du coût de réalisation et de la faisabilité technique.

1295 Je pourrais bien peut-être vous dire que idéalement, ça serait d'enmurer les municipalités de la rivière Chaudière afin d'éviter qu'il y ait des risques d'inondation et on présente une facture, à titre d'exemple, même si je suis enregistré, de 350 millions \$, et on va me dire: «Bien, tu es complètement tombé sur la tête. C'est impossible. Ce n'est pas pensable.» Et c'est vrai que c'est impensable. Il y a d'autres moyens pour diminuer la fréquence et l'amplitude de nos inondations,

des moyens moins onéreux et qu'on va finir par y arriver. Donc les coûts, ça va quand même être important.

1300

Et la fameuse consultation qui est notre rapport, qui va devoir faire ressortir le consensus régional sur la façon de gérer l'eau et de valider, bien entendu, avec nos citoyens, nos représentants de différents groupes, l'ensemble des éléments du contenu du schéma directeur.

1305

Et je crois qu'avec notre schéma directeur de l'eau, vers la fin, on va avoir quand même une vision commune, et comme j'avais écrit rapidement, on pourra peut-être finalement faire quelque chose pour gérer l'eau efficacement. Actuellement, on en parle, vous savez, il y a 35, 40, 50 ans qu'on parle de gestion de l'eau au Québec. À mon point de vue, il se fait beaucoup de choses mais d'une manière ponctuelle; peut-être rien, si vous voulez, d'une façon intégrée. Et peut-être qu'on va être en mesure avec un outil de ce genre-là du schéma directeur de l'eau dans un bassin versant, bien entendu, de faire réellement une gestion un petit peu plus adéquate.

1310

C'est bien clair qu'on s'est engagé également à réaliser une proposition de financement du schéma directeur de l'eau. Et les idées à la base de notre proposition de financement - je dis bien les idées - c'est d'avoir une approche progressive plutôt qu'une approche de type choc. C'est comme ça qu'on réussit à avoir l'ensemble des gens contre une organisation quelconque ou une

1315

On veut une approche qui respecte le plus possible le cadre institutionnel actuel, notamment celui des municipalités et des municipalités régionales de comté. On veut avoir une approche qui vise la transférabilité de notre proposition de financement à d'autres bassins, et une approche qui se veut la plus simple, et la plus efficace possible, et la plus souple.

1320

Quoi financer? Bien, c'est bien clair qu'on a parlé d'un schéma directeur de l'eau et les actions prioritaires, c'est-à-dire la réalisation de projets découlant de notre plan d'action prioritaire.

En conclusion, monsieur le président, les membres de la Commission, vous êtes actuellement dans une vaste consultation en vue de faire des recommandations au gouvernement sur une «future politique de l'eau» peut-être au Québec.

1330

Ce que nous vous demandons - vous savez, on est toujours ici pour venir demander certaines choses - je ne serai pas trop exigeant, c'est d'abord de reconnaître un bassin versant comme unité territoriale adéquate, cohérente et harmonieuse pour gérer l'eau. De faire du schéma directeur de l'eau l'outil principal de la gestion de l'eau et reconnaître son importance.

1335

Qu'un schéma directeur de l'eau soit fait également par le milieu et pour le milieu. Je crois que les résidants, les citoyens, l'ensemble des usagers et la multiplicité des usagers a le droit et la responsabilité de s'occuper de la gestion de l'eau sur son propre territoire. Et nous sommes prêts à accepter toute autre recommandation qui irait dans notre sens de la part de votre Commission, monsieur le président. Sur ce, j'ai terminé.

1340

LE PRÉSIDENT :

1345 Merci beaucoup. Je pense qu'on a un bon nombre de questions à vous poser. C'est un mémoire important et vous touchez à un point qui est certainement au cœur du mandat de la Commission.

1350 Première salve de départ, comment vous voyez l'intégration du schéma d'aménagement des MRC et ledit schéma directeur de l'eau? Parce que là, les MRC ont pris dix à quinze ans maintenant pour essayer d'établir un schéma d'aménagement qui a un regard très global. On a l'impression, en lisant votre texte, que le schéma de l'eau vient comme une chose qui se superpose et qui contrôle même le schéma d'aménagement. Êtes-vous capable de nous montrer la vision qu'il y a là-dedans ou comment vous intégrez ces choses-là?

1355 **M. GHISLAIN POULIN :**

1360 1360 D'abord, je pense que la présentation du mémoire peut laisser croire effectivement qu'un superpose à l'autre. Sauf qu'on en a discuté assez longuement lors de la rencontre thématique du 4 juin dernier, c'est que la gestion de l'eau, comme la gestion de la forêt ou la gestion de l'aménagement du territoire, dans le fond, c'est les parties de la gestion globale et de la planification du territoire.

1365 Et tantôt, on a vu que le présentateur du groupe GIRAM avait dit que tout ça s'intégrait dans la gestion globale des paysages. Bon. Nous, on n'est pas rendu jusque là mais on est rendu à la gestion de l'aménagement du territoire qui est une loi, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui doit faire un schéma d'aménagement. Et à l'intérieur de ça, on doit planifier la gestion du territoire. Il y a énormément d'éléments qui concernent l'eau, les berges, l'érosion, les cours d'eau, la protection des écosystèmes fragiles, etc. C'est déjà à l'intérieur des schémas d'aménagement.

1370 1375 Là où on a une espèce de difficulté, que le schéma d'aménagement a de la difficulté à vaincre, c'est qu'on est sur des territoires très limités par rapport à l'écosystème global du bassin versant. Et même s'il n'y a personne qui nous empêche de nous consulter d'une MRC à l'autre, quand on est rendu quatre MRC, cinq MRC, six MRC, puis huit MRC plus loin, et que ce n'est pas défini dans aucune politique, dans aucun cadre, c'est à toutes fins pratiques impossible de dire: «On va gérer l'eau par bassin versant à l'aide du schéma d'aménagement.» Par «bassin versant», des grands bassins versants, je ne parle pas du petit bassin versant de quelques kilomètres carrés, je parle des grands bassins du fleuve Saint-Laurent, comme la rivière Chaudière, le Richelieu, le Saint-François, le Saguenay, Saint-Maurice. Je parle des grands bassins versants.

1380 Donc, on s'aperçoit rapidement que l'outil du schéma d'aménagement est limité à cause de la taille des MRC, de la grandeur du territoire des MRC. Et, à ce moment-là, il n'y a pas de mécanisme de concertation prévu à nulle part pour faire cette gestion-là à l'intérieur du bassin versant. À moins de se cantonner sur de tous petits bassins qui sont strictement à

1385 l'intérieur de nos schémas et c'est ce qu'on a fait: nettoyage des cours d'eau, protection des berges, des rives, des zones inondables. C'est tout des choses qu'on fait déjà.

1390 1395 Donc, pour répondre précisément à votre question, c'est que si on veut se donner une vision globale de la gestion de l'eau par bassin versant, il faut qu'on ait une table de concertation à un endroit, qui est très bien définie, bien encadrée, et où tous les participants municipaux, agricoles, environnemental, industriels, tous les participants, les grands groupes d'usagers se retrouvent pour se donner une vision commune de gestion de l'eau par bassin versant.

1400 1405 Et à partir de cette vision-là, lorsqu'on va adopter le plan d'action pour mettre en valeur, pour protéger, pour s'approvisionner en quantité, prendre les mesures de sécurité qu'il faut, on doit être certain que ceux qui vont adopter ce plan-là, c'est ceux qui sont les acteurs principaux qui vont aller l'appliquer dans leur partie de territoire. Si on ne fait pas ça, il faut créer presqu'un niveau institutionnel d'une complexité encore plus grande et plus grosse que les CRD, ou tout autre

1410 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

On ne s'en sortira pas.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

1420 1425 C'est-à-dire, là, on touche un os. L'intervenant précédent, monsieur Sénéchal, a signalé qu'à un moment donné, la concertation des différents acteurs fait que lui en tant qu'acteur écologique se sent un peu minorisé et il dit: «Il faudrait qu'on établisse une contrainte sur les paysages», par exemple, et que là, ça, ça soit intangible parce qu'on a établi un niveau de contrainte.

Vous dites ici:

«À partir de l'adoption et de l'entrée en vigueur du SDE...»,

donc il y a un schéma directeur de l'eau qui a été établi en concertation avec le milieu,

1430 «... il est reconnu à un moment donné par une instance quelconque, l'adoption et l'entrée en vigueur, chacune des MRC du bassin versant devrait avoir une période suffisante de plus ou moins deux ans pour rendre conforme le contenu de son schéma du territoire aux objectifs du

1435 1440 Là, vous vous pognez avec cinq, six MRC, et la bataille est pognée.

M. GHISLAIN POULIN :

1445 Non, la bataille n'est pas pognée. C'est justement là qu'est la différence. C'est que puisqu'ils étaient assis pour l'élaborer, c'est eux qui ont dit: «Nous, on veut protéger nos berges mais vous ne les protégez pas en haut ou en bas. On veut faire ci, vous ne les protégez pas.» En s'assoyant ensemble et puis en se donnant une vision commune de gestion, des objectifs de

qualité, de quantité, s'assurer l'approvisionnement, c'est là que lorsque vous adoptez ce plan-là, vous savez qu'en l'adoptant, vous êtes contraint d'aller l'appliquer sur votre partie de territoire. C'est

1430

Donc le Comité de bassin devient une table de concertation où lorsqu'on va dire: «On est d'accord pour protéger la ressource de telle manière, telle manière», on ne fait pas juste dire: «On est d'accord» et puis après ça, on fait le contraire. On est d'accord, on l'intègre dans notre schéma. Et vous n'avez pas continué la lecture, monsieur le président, ça dit:

1435

endre conformes les plans et règlements d'urbanisme à l'échelle des municipalités locales dans la partie des juridictions qui les concerne.»

1440

Et ça, c'est extrêmement important cette partie-là parce que c'est le passage d'une vision à des moyens légaux, réglementaires, à des solutions techniques, technologiques, à des contraintes financières et légales qui font qu'à un moment donné, il y a une solution qui s'applique par les acteurs actuels. Les municipalités, les MRC, les ministères.

1445

Parce qu'on n'a peut-être pas insisté sur l'aspect ministères, parce qu'on sait qu'ils ont beaucoup de visibilité, mais les gouvernements provincial et fédéral, eux aussi sont des acteurs majeurs. S'ils viennent s'asseoir pour rédiger, pour nous faire connaître leur vision de comment ils voient l'eau à l'intérieur de chacun de leur ministère, leur vision va être intégrée, va être harmonisée avec celle du milieu. Ça se doit d'être harmonisé. Sinon, on va demeurer dans les fractionnements de juridictions comme on l'a actuellement.

1450

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1455

Monsieur le président, j'aimerais rajouter que l'originalité de la composition du Comité de bassin, il est représentatif quand même du milieu. Vous avez le monde municipal, le secteur agricole, le secteur industriel, la santé, il y a des partenaires, bien entendu, il y a l'environnement qui est également représenté, et on avait des cooptés chez nous.

1460

Mais, effectivement, je pense que la grande originalité, c'est que c'est exclusivement des gens du milieu qui s'assoient ensemble alentour d'une table et essaient de faire un schéma directeur de l'eau après, bien entendu, qu'on a connu la ressource, l'état de la qualité de la ressource, qu'on a fait le diagnostic, qu'on est capable de dégager des enjeux, et après ça de mettre des moyens d'action en tenant compte, c'est bien clair, de certaines urgences.

1465

Mais nous croyons qu'étant donné que c'est fait par le milieu et que nous sommes obligés d'aller voir nos citoyens, faire une consultation, que ça devrait normalement être beaucoup plus facile d'être retenu et d'être inscrit à l'intérieur des plans et règlements.

LE PRÉSIDENT :

1470 Je veux juste vérifier un point, à ce moment-là. Est-ce que les règles du jeu sont suffisamment claires de la part du gouvernement central pour que vos principes et vos contraintes soient déjà bien établis, sinon vous reprenez les conflits qu'on a vus tantôt entre, par exemple, des gens qui vont insister sur le paysage, et d'autres sur l'accès public, et d'autres sur le développement dit économique, etc. Est-ce que les principes d'une politique de l'eau vous semblent suffisamment clairs pour que ça soit opérable, opérationnel?

1475 **M. GHISLAIN POULIN :**

Pour l'instant, non.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1485 C'est un fait.

LE PRÉSIDENT :

1490 Ce n'est pas clair.

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1495 Pour l'instant, ce n'est pas nécessairement clair. C'est pour ça que les contenus des futurs schémas directeurs de l'eau pour l'ensemble, si vous voulez, des autres bassins versants au Québec ou ceux qui auront à effectuer, c'est bien clair qu'il va devoir y avoir un cadre assez précis de référence pour en arriver à quelque chose qui, effectivement, à la fin, fonctionne.

M. GHISLAIN POULIN :

1500 Peut-être aussi un point qu'il ne faudrait pas laisser une impression qui est erronée, dans le sens de dire on s'est mis un petit groupe de vingt-cinq, puis on l'a fait dans notre coin, tout seuls.

1505 Premièrement, lorsqu'on élabore un schéma directeur, c'est un exercice qui dure deux ans et le conseil d'administration a travaillé avec tous les ministères impliqués, a travaillé avec des experts à l'aide de trois ateliers d'une trentaine d'experts et la connaissance scientifique apportée par les ministères, les différents spécialistes, les professionnels, qu'ils soient privés, publics ou parapublics...

1510 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

1515 Puis, en plus des trente ou des quarante experts qui ont siégé sur chacun des ateliers thématiques comme Ghislain le disait, les vingt-trois membres du conseil quand même, des personnes qui ont été invitées, il y a l'ensemble des aménagistes des territoires des municipalités régionales de comté qui sont à côté, si vous voulez, du Comité de bassin, mais qui, comment je dirais ça, vont commenter nos orientations de projet. Ils sont là d'une façon très précise.

1520 Le ministère de l'Environnement est toujours présent, c'est bien clair, parce qu'il assume la maîtrise d'oeuvre. Le comité interministériel, c'est lui qui à la fin va valider, si vous voulez, notre expérience pilote ou notre approche intégrée de gestion de l'eau et, finalement, on a quand même la conférence administrative régionale qui, elle, nous assure une circulation efficace de l'ensemble de la documentation et des informations que nous avons de besoin.

1525 Donc, non, c'est pas fait en... peut-être que pour les gens qui nous écoutent, ils pensent que ça a été fait par une petite gang, puis que c'est resté là. Je pense que Ghislain a bien fait de le préciser mais, au contraire, c'est relativement très élargi et, de plus en plus, ça s'élargit dans l'ensemble de notre bassin.

Si on prend le découpage électoral du Québec, à un moment donné, il a dû y avoir un coup
1555 de force. Si on prend les régions administratives du Québec, il y a des gens qui, encore aujourd'hui, ne reconnaissent pas, ne se sentent pas membres ou enfin vivant, habitant dans telle région parce que pour eux leur patelin était beaucoup plus dans l'autre région à côté.

Alors comment pensez-vous que ça peut être possible ce petit bout de phrase que vous
1560

M. GHISLAIN POULIN :

Entre 4 500 bassins versants - et là, on va à ce moment-là à des niveaux de détails de
1565 sous-bassins très très petits - et 3 bassins versants au Québec, c'est-à-dire le Saint-Laurent, celui de la Baie d'Ungava et celui de la Baie James, il y a comme un espace, il y a de la place entre les deux, de regroupement. Pour nous, c'est évident - et je pense que pour le Québec c'est encore plus stratégique - qu'il ne peut pas y avoir que le seul bassin versant du Saint-Laurent qui va faire de la gestion de l'eau par bassin versant, sinon ça devrait, puisqu'il est navigable dans toute sa totalité,
1570 ça devrait être de juridiction passablement fédérale. Et ça, c'est un enjeu majeur de la gestion de l'eau: qui est celui qui légifère et intervient dans la gestion de l'eau.

On avait soulevé cet aspect-là dans notre rapport numéro 1 et le chevauchement des juridictions fédéral, le droit de l'eau, vous avez sûrement eu des experts là-dessus et on ne développera pas plus longtemps que ça.

Mais entre 4 500 et 3 bassins versants majeurs, on peut arriver avec des bassins versants -- comme le bassin versant de la rivière Chaudière, si on prend tous les sous-bassins dans la rivière Chaudière, ça en fait plusieurs, un grand groupe. Même chose pour le Saguenay, même chose pour la Saint-Maurice, même chose pour chacune des grandes rivières qui alimentent le Saint-Laurent.

Si on part du principe - et ça, c'est fondamental dans la proposition du COBARIC - c'est que l'usager doit être redevable quant à son utilisation et à sa détérioration. Et pour ça, il doit payer la

Si vous partez de là et vous dites: «Oui, c'est bien ça. Il faut que l'usager soit conscient et responsable» mais après ça, il décidera de rien, il ne décidera pas avec qui il va le faire, mais à la fin c'est lui qui va payer. en termes de démocratie, il y a un ajustement qui ne se fait pas.

Il faut donc que lorsque tu es redevable quant à ton utilisation et ta détérioration, tu dois avoir un moyen démocratique pour faire savoir celui qui gère, il gère selon ce que tu payes, ton droit de t'exprimer, ton imputabilité. Et pour ce faire, nous, on a basé le principe de la gestion de l'eau par bassin versant sur des bassins versants d'une taille relativement décrite par un rayon de

On peut bien nous envoyer avec l'Abitibi pour gérer le reste du Saint-Laurent, sauf que si vous essayez de convaincre les gens que chez nous, ils sont redevables lorsqu'on est assis avec les gens de l'Abitibi, ça ne marchera pas.

M. PIERRE-MAURICE VACHON

Bien, écoutez, on est relativement chanceux. Le bassin versant de la rivière Chaudière, si on prend le centre, les extrémités sont environ à ça, une heure trente à deux heures de route. Et c'est à peu près le maximum. Passé ça, ils ne viendraient pas.

M. GHISLAIN POULIN :

Si vous prenez tous ceux d'au sud du Québec, la Saint-François, la Châteauguay, vous les prenez toutes, dans un rayon de deux heures entre la frontière du Maine jusqu'au Saint-Laurent, les grands bassins sont pas mal toujours dans ce rayon-là. Donc vous prenez les grandes rivières et vous arrivez à un nombre qui est déjà plutôt autour d'une vingtaine ou de vingt-cinq. Ce n'est pas à nous à déterminer ça. Mais ces gens-là, ils ont des habitudes, ils ont des affinités. Puis ils vont devoir trouver des solutions et pavier une grande partie des solutions.

c'est qu'il peut y avoir X comités de bassin versant, la plupart autour du Saint-Laurent, le sud du

1625

M. GHISLAIN POULIN :

Et le nord, évidemment, les grandes rivières du nord.

1630 **MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Il y a les grandes rivières du nord, mais est-ce que vous imaginez que présentement, en tout cas, que chacun de ces comités de bassin sera l'agent perceuteur?

1635 **M. GHISLAIN POULIN :**

Là, vous venez de tomber dans une autre modalité.

MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :

1640

Alors?

M. GHISLAIN POULIN :

1645 Comment on va chercher l'argent.

MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :

Voilà! Parce que vous avez parlé d'argent. Vous avez parlé de...

1650

M. GHISLAIN POULIN :

C'est une nouvelle question, là. Ce n'est plus sur le nombre de bassins.

1655 **MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Non, non. Parce que là, vous avez parlé de l'utilisateur et du pollueur aussi, payeur, alors vous avez fait cette allusion il y a quelques instants. À un moment donné, est-ce qu'il faut aussi penser à autant de percepteurs que vous envisagez de comités de bassin?

1660 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

C'est-à-dire qu'on ne pourrait peut-être pas répondre exactement comme ça, mais il est envisageable, lorsque nous aurons terminé nos travaux et que nous irons en consultation, qu'on va devoir parler que, enfin de compte, des usagers devront peut-être financer certaines choses. C'est un fait.

1670 Tout comme les gouvernements, tout comme les programmes, puis peut-être aussi d'autres paramètres futurs qu'on n'est pas actuellement aujourd'hui, non pas disposés, mais pas prêts, si vous voulez, parce que non plus ça n'a pas été validé par les membres de nos conseils à en discuter.

1675 Mais je crois que Ghislain a mentionné tantôt que si on veut rendre les gens responsables et redevables quant à l'utilisation et à la détérioration, on doit, je crois, en assumer du moins un coût, un certain coût, si ce n'est pas le coût total. Mais en tout cas, un coût. Donc c'est bien clair que la mise en oeuvre du schéma directeur de l'eau va impliquer des choses qui vont s'ensuivre, oui.

1680 **MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Mais je reviens à ma question. Est-ce que vous imaginez qu'il va y avoir autant d'agents percepteurs qu'il y aura de bassins versants déterminés?

1685 **M. GHISLAIN POULIN :**

Regardez. Actuellement, vous avez 1 500 municipalités qui sont des agents percepteurs. On est d'accord avec ça?

1690 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

Disons que ça va rester 1 500 municipalités.

M. GHISLAIN POULIN :

1715

M. GHISLAIN POULIN :

Carrément non.

1720

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

C'est carrément non.

1725

M. GHISLAIN POULIN :

Ou de tarification.

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1730

Il y a actuellement des cadres institutionnels qui sont là en place. Et, d'ailleurs, on le dit, on est très très clair là-dessus, qu'on va devoir travailler et les respecter. D'ailleurs, ce sont nos

1735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que vous favorisez une approche par consensus?

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1740

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1745

Donc des décisions unanimes. C'est ça que ça veut dire.

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1750

Écoutez, on privilégie. Le mot «privilégie» ne veut pas dire nécessairement que c'est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1755

Non, mais c'est important d'être clair là-dessus. Il y a concertation, il y a consensus. Consensus, ça veut dire unanime. Et quand on dit, quand on commence à penser à des redevances que les gens paient, là il faut être clair sur les affaires. C'est pour ça que je vous pose la question là.

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

1760

Bien, écoutez, actuellement, depuis les cinq dernières années qu'on ou l'expérience qu'on va déposer aux ministères, nous avons procédé par consensus. Et ça nous a

M. GHISLAIN POULIN :

1765

Monsieur Genest, si vous donnez le droit de veto à un citoyen ou à un groupe d'usagers de s'opposer à tout, vous allez avoir des pistes de ski de fond...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1770

Non, non, là, je parle au sein de votre comité.

M. GHISLAIN POULIN :

1775

... qui vont faire le tour de toute la province de Québec.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Je parle au sein de votre comité.

1780

M. GHISLAIN POULIN :

Au sein de notre comité actuellement, disons qu'on ne prend pas le vote. On fonctionne par consensus. On ne prend pas le vote. C'est jamais au vote. C'est toujours par consensus. On demande aux gens leur point de vue et de se rallier à la décision majoritaire. Mais actuellement, il n'y a pas de prise de vote au COBARIC.

1785

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1790

Est-ce qu'au sein de votre Comité, il y a un équilibre quantitatif entre les différentes forces, les élus et le monde agricole, le milieu de l'environnement, l'industrie, le récréo-touristique?

1795

M. GHISLAIN POULIN :

Nous, on croit que c'est une condition de base pour la création d'un comité de bassin.

1800

M. PIERRE-MAURICE VACHON :

Oui.

1805

M. GHISLAIN POULIN :

Il faut qu'il y ait un équilibre entre les différents groupes. Lorsqu'on a créé le COBARIC en 92, on a essayé de rassembler le plus grand nombre de personnes intéressées par la gestion de l'eau, puis on a commencé avec une quinzaine de personnes.

1810

Lorsqu'on est arrivé au COBARIC II, on nous avait dit: «Bien, vous n'avez pas tel type de représentant. Vous n'avez pas tel type de personne-ressource», etc. On a créé des postes de cooptés pour aller chercher des spécialistes du niveau scientifique, par exemple au niveau hydrogéologique à l'Université Laval, monsieur Pierre Gélinas, ou au niveau juridique, monsieur Pierre Coderre, et on est allé au niveau environnemental chercher des représentants du CRECA en la personne de madame Diane Forget. Au niveau du CRCD, c'est monsieur Guy Lessard, qui est le président du Conseil régional en environnement qui siège là. Il ne faudrait pas oublier aussi que...

1815 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais est-ce que la notion de coopté n'est pas justement arbitraire? Est-ce que ce n'est pas des gens qui nomment d'autres personnes sans processus démocratique?

1820 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

Oui, c'est vrai.

M. GHISLAIN POULIN :

1825 Sauf que si vous laissez faire les choses telles qu'elles sont, à un moment donné, vous pourriez avoir vingt-trois personnes qui représentent tous les secteurs, mais sont toutes de Charny. Vingt-trois personnes qui représentent tous, tous les secteurs d'activités, mais elles sont toutes de Charny. Bon. On peut bien dire que c'est conforme à la démocratie, ils ont tous été par hasard... il 1830 y en a cinq en agriculture, huit en municipal, etc. Sauf ils sont tous de Charny.

1835 Ça fait qu'à un moment donné, si vous voulez avoir des gens de tout le bassin versant, il faut dire: «Il devra y avoir un représentant élu du territoire des MRC impliquées. Nommez-vous les entre vous autres. Qu'ils soient mandatés par tous les partenaires municipaux.» Au niveau agricole, puisque dans le bassin versant de la rivière Chaudière, c'est très, très important, c'est cinq 1840 représentants du secteur agricole et forestier qui ont été nommés. Mais c'est évident que si vous allez dans la Gaspésie, le milieu agricole n'a peut-être pas la même importance. Peut-être que ça sera trois.

1840 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors vous en avez cinq du côté agricole. Vous en avez combien, par exemple, du côté de la défense de ce que monsieur Cadrin appelle les paysages, le récréo-touristique, les aspects

1845 **M. GHISLAIN POULIN :**

1850 Bon, moi, je pense qu'il faut regarder le bloc environnemental. Nous, on a regardé du côté bloc environnemental. Vous avez actuellement la représentante du CRECA, le Conseil régional en environnement; vous avez un représentant du CRCD qui est Guy Lessard, qui est le président du CRECA, qui représente le CRD mais qui est aussi un représentant issu du milieu environnemental; vous avez également toutes les personnes-ressources du ministère de l'Environnement, qui sont aussi des gens qui sont très sensibles à l'environnement, quoi qu'on en pense.

1855 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les fonctionnaires du ministère de l'Environnement sont pour l'environnement, ça, c'est

1860 **M. GHISLAIN POULIN :**

En tout cas, on a été initié au langage et au discours des biologistes et de tous ces gens

1865 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais cette composition-là, est-ce que ça a été adopté suite à un processus de consultation publique? Est-ce que les citoyens avaient un pouvoir sur ces équilibres-là?

1870 **M. GHISLAIN POULIN :**

Non. Non, parce qu'on n'existe pas, on n'était pas une entité qui existait dans une loi ou dans un cadre, à nulle part. On n'avait pas de règle de définie et on a dit: c'est quoi le bassin versant? Qui seront les grands groupes d'usagers? Au niveau industriel, il y a trois industriels, dont monsieur Vachon qui était à l'époque représentant municipal et non pas représentant industriel, et vous avez un représentant du secteur industriel de Mégantic avec les grosses industries qui se développent à Tafisa, c'est des projets énormes. Vous avez un représentant aussi de l'agroalimentaire qui est un secteur extrêmement important au niveau de notre région, puis vous avez des représentants aussi des experts indépendants. Il y a un représentant d'Hydro-Québec aussi qui est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il nous manque du temps, mais je vais me limiter à deux questions rapides pour conclure. Est-ce que vous croyez que le schéma directeur de l'eau doit avoir une valeur contraignante et est-ce qu'il doit être approuvé par le gouvernement?

M. GHISLAIN POULIN :

Il doit avoir une valeur contraignante à l'égard des schémas d'aménagement et des plans et règlements. Ça, on le dit carrément dans le mémoire. Ça, c'est clair. Il doit être approuvé par le gouvernement dans le sens que lorsque le gouvernement émet ses orientations gouvernementales

1895	M. PIERRE-MAURICE VACHON :
	Il devrait les donner en matière d'aménagement de l'eau.
1900	M. GHISLAIN POULIN :
1905	En matière d'aménagement de l'eau. C'est là. Il y a un processus qui est déjà tout établi. On a juste à bien s'en servir, ça n'a pas besoin d'inventer rien. C'est déjà en place et, à ce moment-là, il devrait y avoir une directive gouvernementale en matière de gestion de l'eau, et lui, il la donne lors de l'élaboration du schéma directeur de l'eau et, à ce moment-là, il doit l'approuver. Il est partenaire. Il est partenaire financier.
1910	Quand on dit: «le gouvernement», ça devrait être aussi le fédéral pour tous les secteurs où le fédéral est très très impliqué au niveau de la navigation et des ports de mer. La gestion de l'eau, ce n'est pas juste une affaire entre les municipalités et le gouvernement du Québec. Ça déborde
1915	M. PIERRE-MAURICE VACHON :
1920	Je vous dirais que personnellement - parce que là, c'est personnel, ce n'est pas nécessairement les membres du Comité de bassin qui parlent - je serais plutôt d'accord avec le principe de la subsidiarité. Si on pouvait réellement donner à chacun des organismes ou, si vous voulez, des paliers qui prennent réellement les décisions à leur niveau, et après qui transmettent des grandes orientations, d'autres personnes prennent ça en charge, effectivement délèguent eux aussi ce qu'ils n'ont pas nécessairement à faire, j'ai l'impression que ça irait beaucoup mieux. Le problème, c'est qu'aujourd'hui, tout le monde se pile sur les pieds, tout le monde veut faire quelque chose que l'autre fait pas, ou qu'il devrait faire mais qu'il n'a pas le mandat. Ça fait que ce n'est pas compliqué. Mettons le principe de la subsidiarité un petit peu à l'avant, peut-être que...
1925	M. CAMILLE GENEST, commissaire :
1930	D'accord. Dernière question. Vous avez fait un portrait de la région et là, vous avez fixé des objectifs par la suite. C'est une question un peu technique mais comment vous mesurez l'atteinte des objectifs? Quels sont les indicateurs utilisés? Et est-ce que vous avez recours à des outils comme des systèmes d'information géographique?
1935	M. GHISLAIN POULIN :
	Rapidement. On a essayé d'intégrer le processus de GIBSI dans le modèle de système à
	M. PIERRE-MAURICE VACHON :

	Système de modélisation.
1940	M. GHISLAIN POULIN : ... et on a eu de la difficulté. C'est évident qu'on est à l'étape de l'expérience pilote pour le modèle de la rivière Chaudière et puis les banques de données qui ont été montées à l'époque n'ont pas été nécessairement pensées pour ces systèmes-là.
1945	On a vu qu'il y avait des possibilités très importantes au niveau de la gestion des banques de données, parce que ça demande une gestion énorme de données. Il va falloir utiliser ces systèmes-là. Il va falloir les intégrer. Mais pour une expérience pilote qui durait deux ans et dont ça n'avait pas tout été pensé pour nous, et en fonction des besoins et de notre mandat, il est évident que ça s'est avéré un outil qui est partiellement utilisable pour l'instant mais qu'une fois bien adapté, nous, on est convaincu que c'est un outil essentiel à la bonne gestion à cause de la quantité phénoménale d'informations qu'on doit manipuler et constamment mettre à jour.
1950	Maintenant, moi, j'ai vu des expériences de modélisation. On a eu l'occasion d'en voir même ensemble lors de la journée thématique du 4 juin. Il y a actuellement une attitude face à ça de dire que quand c'est mathématique et c'est géomathématique, c'est scientifique, il n'y a plus de place pour la politique.
1955	M. PIERRE-MAURICE VACHON : Alors que c'est l'inverse.
1960	M. GHISLAIN POULIN : Ça, il faudrait...
1965	M. PIERRE-MAURICE VACHON : C'est politique d'abord, les autres ensuite.
1970	M. GHISLAIN POULIN : ... il ne faut pas exclure la science mais il ne faut pas exclure la politique.

1975 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

Ce que, disons, je pense que Ghislain veut bien dire, effectivement je pense que ces modèles-là qui sont mécaniques ou scientifiques doivent être utilisés pour des paramètres ou des supports très précisément à l'intérieur de notre schéma directeur de l'eau.

1980 Je ne pense pas que quel que soit le système, qu'il soit scientifique, mécanique, informatique ou appelons-le comme on voudra, qu'on rentre ça à l'intérieur d'un modèle quelconque et que ça nous donne une solution à tout. Oui, ça va donner une solution, mais politiquement non applicable.

1985 **M. GHISLAIN POULIN :**

C'est des supports.

1990 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

Parce qu'il y a trop d'interventions. Il y a trop d'usagers multiples avec des conflits entre eux et qu'on va devoir aussi gérer les arbitrages. Et c'est pas pour demain, donc, mais je crois qu'on doit les utiliser. Tout comme les représentants tantôt de GIRAM disaient au niveau de l'esthétisme, bien, je pense qu'on doit s'en occuper, effectivement.

1995 **M. GHISLAIN POULIN :**

Tout simplement pour dire, en terminant, monsieur le président, si vous permettez, que...

2000 **LE PRÉSIDENT :**

2005 Mon geste vous a coupé. Alors, écoutez, messieurs, je pense qu'on a déjà dépassé le temps qu'on voulait s'allouer et je pense que c'était fort intéressant qu'on puisse avoir cet échange. Je vous remercie beaucoup de votre contribution. Je me suis aperçu que vous vous arrangez pour remettre votre rapport après le nôtre pour essayer de tirer profit de nous. On verra bien lequel des deux finira par accoucher le premier.

2010 **M. PIERRE-MAURICE VACHON :**

On vous remercie beaucoup.

2045 La problématique, c'était à ma grande stupéfaction quand j'ai entendu ça, c'est qu'il y a énormément d'eau potable qui est traitée au préalable et qui est jetée à la flotte, carrément à cause de manque de chlore, qui entraîne de la croissance bactérienne dans la tuyauterie.

2050 Alors la façon facile d'éviter ça, bien, ils font la vidange carrément des réseaux d'aqueduc et jusqu'à temps que le taux de chlore redevienne normal. Ça fait que ça, ça engendre des coûts énormes que je ne suis pas capable de chiffrer, mais au niveau de notre municipalité, c'était par plusieurs dizaines de milliers de dollars.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

Quelle est votre municipalité?

2060 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Pintendre.

2065 **MME GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Combien de population à Pintendre?

2070 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

6 000 habitants, environ. Un petit peu plus de 6 000.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2080 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

2085 Suite à ça, moi, ça m'a fait réagir tout de suite, puis je suis quelqu'un qui aime bien appliquer des solutions concrètes, et en siégeant sur plusieurs comités, entre autres au niveau de l'urbanisme, bon, un, il faut stopper cette hémorragie-là au plus vite et, de un, bien, à ce moment-là... avant, excusez, je vais continuer sur la problématique que j'ai expliquée.

2090 Dans plusieurs municipalités, après avoir fait des téléphones à différents endroits un petit peu, j'ai téléphoné à -- on m'a confirmé ces mêmes problèmes qu'on vivait, nous autres, à Pintendre et dans les municipalités très proches de nous. C'est des coûts, c'est des 100 000 \$ et plus. C'est énorme en quantité de dollars qui est jetée carrément à la flotte pour régler ces problèmes-là. Puis ça, c'est de l'eau traitée qui coûte extrêmement cher.

2095 Moi, suite à ça, j'ai fait des démarches, j'ai téléphoné à l'École de polytechnique de Montréal. J'ai parlé avec des responsables là-bas, entre autres la professeure Michèle Prévost. C'est une madame. Elle s'occupe de la faculté là-bas. J'ai expliqué le problème et elle m'a dit qu'il y avait des solutions qu'on pouvait faire. Il y en a qui sont des solutions qui vont graduellement de peu coûteuses à très coûteuses.

Et les solutions justement, nous, qu'on a appliquées, dans le plan d'aménagement de la municipalité, bien, c'est d'éviter des développements avec des rues en cul-de-sac. Ça, c'est de un.

Après ça, deux, de boucler des réseaux actuels afin de faire circuler cette eau-là. Des fois, c'est peut-être pas toujours possible. Justement, si vous avez une rue qui est un cul-de-sac, qui est isolée par rapport à un autre quartier, bien, là c'est très coûteux à boucler. Mais je ne peux pas croire qu'avec tout le lot d'ingénieurs qu'il y a au Québec et puis la matière grise qu'on a - on va sur la lune, ça fait plusieurs décennies - qu'on doit être capable de régler des problèmes semblables.

Tout simplement en vacances, moi, j'ai vu des choses vraies, très concrètes à Drummondville, à Daveluyville où j'ai resté très surpris en passant sur un pont. Ils avaient bouclé un réseau, et il y avait une panne temporaire, ils avaient bouclé un réseau avec des tuyaux de PVC partant des bornes-fontaines.

Là, moi, je suis quelqu'un qui est assez créatif mais, humblement, par mon métier, j'ai besoin de susciter mon esprit créatif, je me disais: est-ce qu'il y a possibilité qu'on puisse ramener des tuyaux par les égouts pluviaux? Mais on m'a répondu déjà sur ça, j'ai parlé avec des gens du Ministère, ils m'ont dit: «La loi empêche qu'on puisse mélanger les tuyaux d'aqueduc et tout ça.» Mais il y a des moyens très concrets qu'on peut faire lorsqu'il y a des travaux d'aqueduc. À des endroits, on peut doubler la tuyauterie, alors automatiquement on peut créer une boucle, faire revenir. Lorsqu'on a à creuser, ça ne coûte pas plus cher mettre deux tuyaux qu'un tuyau. C'est pas tellement beaucoup plus cher. Ça, ça rentre dans le point de bouclage des tuyaux.

Puis l'autre, bien, elle, elle est très coûteuse. C'est ça qui est le plus coûteux et puis justement, les municipalités ne s'embarquent pas trop, trop avec ça, c'est les valves doseuses. Mais là, c'est extrêmement cher et puis le Ministère n'a pas de programme qui subventionne ça ou quoi que ce soit. À ce moment-là, les municipalités ne vont pas trop trop de l'avant avec ça.

Nous, on l'a réglé le problème. Il y avait pour plusieurs dizaines de milliers de dollars qui étaient jetés carrément à la flotte à cause de ça. On l'a réglé en faisant ça. En premier, en évitant les culs-de-sac, ça, ça va se faire à long terme. Deux, le bouclage des réseaux, on l'a fait dans certains secteurs où on était capable, et puis l'installation d'une valve doseuse, ça a été fait. Et puis là, au dire du directeur des travaux publics, bien, il n'y a presque plus de perte au niveau de l'eau potable.

Puis le troisième point, c'était le gouvernement, je crois que vous, vous pourriez recommander qu'il y ait une étude qui soit plus poussée sur la somme. Ça doit être épouvantable de voir la somme d'eau qui est carrément jetée à la flotte, qui a été au préalable traitée à des coûts énormes. Puis suite à ça, élaborer des plans de match, des plans d'action pour essayer d'éviter cette hémorragie-là. C'est tout simplement ça que je voulais dire.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je voudrais juste vérifier une chose avec vous. Ce sur quoi dans la première partie de l'audience on a surtout parlé dans les pertes d'eau, c'est les pertes liées à des bris. Par exemple, dans certaines municipalités, on parle de 30 ou 40 % de l'eau potable qui est perdue parce qu'il y a des bris dans les conduites avec des chutes de pression, etc.

2140 Vous, ce que vous semblez évoquer, c'est les problèmes liés à la contamination et à la décontamination des réseaux. C'est ça que je dois comprendre? Il y a de l'eau, dites-vous, qui est potable dans les tuyaux et, tout à coup, il y a une contamination qui se produit et là il faut nettoyer le

2145

M. JEAN-PIERRE GARANT :

2150 Bien, c'est dû au manque de chlore. À cause que l'eau stagne. À cause que si vous avez...

LE PRÉSIDENT :

C'est l'absence de circulation qui fait que...

2155 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Si vous avez un cul-de-sac, l'eau s'en va au bout. Là, il n'y a pas assez de consommation d'eau...

2160 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

2165 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

... à ce moment-là, elle stagne et à un moment donné il y a des bactéries qui se forment.

2170 C'est ça. Et là, l'aqueduc se contamine et là, il faut le décontaminer.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

2175 Pour le décontaminer, bien...

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça coûte très cher.

2180 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

... il faut ouvrir la borne-fontaine à l'autre bout, puis faire couler pendant... là, ils mettent un appareil pour tester le chlore. Là, jusqu'à temps que le taux de chlore est redevenu à la normale,

2185 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que c'est sûr que la décontamination d'un aqueduc, ça, ça coûte très cher.

2190 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2195 Et c'est là que vous parlez de centaines de 1 000 \$ dans le cas de municipalités de moyenne grandeur.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

2200 Ah! oui. Nous, c'est en dizaines de milliers de dollars.

LE PRÉSIDENT :

2205 À Pintendre.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2210 Et ça vous est arrivé souvent d'avoir à le nettoyer? Plusieurs fois par année?

2215 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Oui. Le directeur faisait cette opération-là de façon systématique, de façon régulière. Il fallait que dans un secteur où l'eau avait tendance à être stagnante, aller vidanger pour rétablir le taux de chlore.

2220 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2225 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Normal.

MME GISELÉ GALLICHAN, commissaire :

2230 Une fréquence que vous pourriez nous donner par année ou par secteur?

M. JEAN-PIERRE GARANT :

2235 Je dirais à tous les mois il fallait qu'il y aille. Ça représentait... les chiffres que j'ai eus, c'était de l'ordre de pas loin de 50 000 \$. Puis dans d'autres municipalités très près, c'était à coup de 100 000 \$.

LE PRÉSIDENT :

2240 Et vous pensez, à ce moment-là, que c'est lié à des déficiences au niveau du design et des raccordements.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

2245 Oui, parce qu'on m'a dit que dans des pays comme au Mexique, il y avait justement des systèmes de tuyauterie double. Là, je n'ai pas étudié le système mais s'il y a possibilité que l'eau puisse recirculer dans le grand réseau où ça bouge, à ce moment-là, l'eau va rester très bonne. Avec un taux de chlore acceptable.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Dans des rues en cul-de-sac, est-ce qu'il y a plus de risque pour la santé des résidants?

2255 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Oui, c'est évident. C'est évident parce que...

2260 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Les tests sont faits à quelle fréquence, les tests de chlore sur ce réseau-là?

2265 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Ah! Ça, là, je ne peux pas répondre parce que moi, je ne suis pas employé de la municipalité.

2270 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Ça veut dire qu'au moment où ils se rendent compte que l'eau est stagnante, donc il n'y a pas assez de chlore, déjà elle est contaminée pour l'usage au robinet.

2275 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Bien, là, je ne peux pas dire. Lui, le directeur, il fait ses tests régulièrement et puis ils ont des tests qui sont envoyés au ministère de l'Environnement régulièrement.

2280 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Des tests qui sont faits partout sur le réseau et non pas à la sortie de l'usine.

2285 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Oui.

2290 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, c'est ça.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

Oui, à ma grande surprise.

2295 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que vos mesures préventives en termes de coût totalisent des coûts de revient moindres que la méthode traditionnelle? Les trois méthodes que vous préconisez, d'éviter les rues en cul-de-sac, boucler les réseaux, puis les valves doseuses, est-ce que ça, ça coûte moins cher que finalement de faire comme on procède actuellement?

2300 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

2305 Bien, sûrement que non, parce que si vous avez... si dans un secteur - je ne nommerai pas la ville - mais si dans un secteur d'une ville, à la fin de l'année, ça représente au-dessus de 100 000 \$ qui est jeté carrément au fleuve, puis cette eau-là, elle a été traitée avant, puis s'il y avait un système quelconque pour éviter ce rejet-là -- là, c'est rien qu'un secteur d'une ville. Il y en a peut-

2310 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que vos trois solutions ont été confirmées par madame Prévost? Est-ce qu'elle vous a dit que c'était des solutions techniques...

2315 **M. JEAN-PIERRE GARANT :**

Oui. On en a discuté ensemble. Un: développement sans cul-de-sac; boucler des réseaux; puis la chlorination des lignes par une valve doseuse. Mais ça, c'est le plus coûteux. C'est ce qui cause des problèmes. Quand tu arrives pour acheter une valve doseuse, c'est excessivement cher.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

2325 Merci, monsieur Garant, de ces propositions très concrètes sur un problème bien identifié. Merci beaucoup.

M. JEAN-PIERRE GARANT :

Merci. Bonsoir!

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors j'invite le Comité de restauration de la rivière Etchemin, s'il vous plaît.

2335 M. ANDRÉ BÉLISLE :

Bonsoir, monsieur le président, madame Gallichan, monsieur Genest! Mon nom, c'est André Bélisle. Je représente le Comité de restauration de la rivière Etchemin et mon collègue, Julien Baudrand, travaille avec nous au Comité de restauration. On va se partager, si vous voulez, la présentation. Je vais faire les présentations du Comité de restauration, son mandat et ses objectifs et Julien va parler de notre projet en cours de comité de bassin.

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin a été fondé en 1993 par des citoyens de la région. Je suis un des quatre membres fondateurs d'origine, le seul qui reste, en fait, mais il y a

Donc le Comité de restauration a été formé dans la région de Bellechasse et le mandat est relativement simple, c'était de restaurer la rivière. On s'est fixé un objectif un peu élevé qui est d'y ramener le saumon qui est disparu il y a plus de 150 ans. Et depuis 3 ans, maintenant, on a des petits saumons dans la rivière.

L'idée de restaurer la rivière a des conséquences écologiques, économiques importantes et on doit travailler avec les gens et les institutions tout au long des travaux de restauration. Et on a eu à faire notre propre petit travail de conscientisation ou d'éducation populaire d'abord et, ensuite, de mobilisation du milieu en vue d'atteindre les objectifs, parce qu'une des choses qu'il est important de se rappeler, la rivière Etchemin, comme plusieurs rivières dans Chaudière-Appalaches, bien, toutes les berges sont privées ou à peu près. Donc, on a affaire à plein de propriétaires qui sont de toutes sortes.

À venir jusqu'à date, le Comité de restauration, qui est présentement composé d'un conseil d'administration d'une dizaine de personnes, bien, on a travaillé à plusieurs niveaux. Je vous parlais d'éducation populaire, sensibilisation de la population mais aussi connaissance du milieu. On a fait faire plusieurs études pour connaître la rivière, le bassin, les possibilités, l'histoire et tout ça - et là, je ne vous les nommerai pas tous - mais par des organismes réputés du milieu. En fait, on peut penser à Shooner Environnement qui a travaillé avec nous quant à l'étude de faisabilité du projet de réintroduction du saumon.

Et tout au long de nos travaux, bien, c'était clair, et on le préconisait depuis le tout début, il faut travailler en concertation avec le milieu parce que tout le monde doit mettre la main à la pâte, si vous voulez, en matière de restauration de la rivière.

Tout ça nous a amenés à créer, si vous voulez, notre modèle de comité de bassin qui est présentement sous l'administration ou la gestion de Julien.

Alors, comme je le disais tantôt, Julien a été à l'emploi du Comité de restauration pour définir et nous aider à mobiliser les gens, puisque, bon, dans notre cas, la volonté d'action est

La phase 1: c'est établir les bases de travail. Après avoir défini les limites du territoire du bassin versant, il faut rassembler les données existantes, les cartes disponibles. Cela a été fait en partie et puis, la difficulté, c'est que les données sont un peu partout dans les ministères, dans les MRC. Donc c'est une tâche qui est assez difficile.

2420

Le plus important de cette première phase est d'évaluer la volonté du milieu de s'impliquer dans un tel projet. Cela a été fait en 1997 grâce à une étude de faisabilité de mise en place d'un conseil de bassin.

2425

Après les résultats positifs de cette étude, le CRRE a décidé d'aller plus loin et de mettre en place une démarche de concertation qui a eu lieu cet hiver et ce printemps. Cette démarche comprenait quatre étapes: une campagne de presse, deux rencontres publiques, trois ateliers de concertation et, pour finir, un colloque le 8 mai dernier.

2430

Ces activités ont permis de mettre en évidence la volonté du milieu, de prendre en charge l'avenir de la rivière Etchemin. Cette volonté s'est traduite par la signature de la charte de la rivière Etchemin et la formation d'un conseil de bassin provisoire la journée du colloque.

2435

On arrive ainsi à la phase 2: la mise en place d'une structure de gestion qu'on pourrait appeler plutôt ici une structure de concertation. Donc depuis le colloque, deux rencontres du conseil de bassin ont eu lieu. D'ici la troisième rencontre, le conseil de bassin sera structuré avec une représentation de tous les secteurs d'activités.

2440

La structure du conseil de bassin est la suivante: huit représentants du groupe politique comprenant un commissaire scolaire; huit représentants du groupe agricole forestier; cinq représentants du groupe environnement comprenant deux représentants du Ministère; quatre représentants du groupe industrie, agroalimentaire, commerce, tourisme; trois représentants du groupe social et communautaire. Ce qui nous fait un total de vingt-huit personnes. Le conseil de bassin aura aussi à déterminer son mode de fonctionnement et un financement et un statut légal.

2445

Parallèlement à la phase 2, la phase 3, le nerf de la guerre: le budget et le financement. Le projet a coûté environ 60 000 \$ jusqu'à présent et est évalué à 200 000 \$ pour atteindre la phase 6 qui est la définition d'un plan d'actions. Les bailleurs de fonds consultés sont la Fondation de la faune du Québec, les ministères de l'Environnement, ministère de l'Agriculture, le ministère des Ressources naturelles, la société d'État Faune et Parcs et le Conseil régional de concertation et de développement Chaudière-Appalaches.

2455

Actuellement, seuls la Fondation de la faune et le ministère de l'Agriculture ont répondu positivement à nos demandes et nous sommes en négociation avec le CRCD et en attente pour les

2460

La phase 4 est une phase d'intégration des données, des problèmes et des projets à venir. Dans la gestion par bassin versant, il faut faire un diagnostic du bassin versant mais aussi, il faut voir les projets qui sont à venir afin de les intégrer dans un plan d'actions. Donc, tout ça afin de donner une image des caractéristiques biophysiques et socio-économiques du territoire.

2470

Ensuite, la phase 7, l'adoption du PAC et son application.

2475 Et, enfin, pour terminer, comme tout bon projet, le suivi et l'évaluation, c'est-à-dire la définition de critères et puis la mesure de ces critères. À la fin de cette phase numéro 8, on reviendrait à la phase 2 ou 3 au niveau du monitoring du bassin versant.

Donc, chaque étape nécessite des compétences et des outils différents. Là encore, on parle d'intégrer et de concerter les compétences et les outils pour les rendre complémentaires.

2480

Le prochain transparent montre les interactions qui relient les différents éléments dans le processus de gestion par bassin versant. C'est le cadre de gestion. Donc à travers ce cadre de gestion, je vais vous présenter plusieurs choses.

2485

D'une part, les quatre concepts du projet. Le point départ, c'est le bassin versant. Les prises de décisions, deuxième concept, les prises de décisions se font par concertation et par consensus. Le troisième concept du projet, le groupe qui se concerte est représentatif de la diversité des secteurs d'activités du milieu. C'est ce qui donne la légitimité au plan d'actions qui est issu de cette concertation. Et, enfin, le plan d'actions est géré, est appliqué par les structures

2490

2495 Deuxième élément que montre ce cadre de gestion, ce sont les biens livrables du projet: d'une part, les connaissances sur le bassin versant, connaissances qui seront mises sous un format compréhensible et utilisable par les gens du milieu, et puis ce produit se caractérise par le cadre écologique avec des versions papier, des versions cédérom et avec de la formation aussi dans le milieu pour qu'ils puissent réutiliser les outils de système d'information géographique et puis

2500

Deuxième bien livrable, bien sûr, c'est le plan d'actions qui permettra aux structures de gestion d'avoir un plan d'actions accepté par tous, une vision pour le développement du territoire, une sorte de contrat de bassin ou de contrat de rivière. En fait, un contrat moral qui unit, qui fait un lien entre le territoire, la population et les structures sociales.

Troisième point que montre ce cadre de gestion, c'est qu'il met de l'avant un élément essentiel de la gestion par bassin versant: la communication. La communication sous toutes ses formes: information, sensibilisation, consultation qui peut être remplacée par interaction, puis la participation. C'est un élément qui est sous-estimé et c'est pourtant le plus important car la gestion par bassin versant, c'est avant tout la gestion des relations humaines sur un même territoire. Il faut donc que les gens parlent le même langage s'ils veulent se comprendre. Ils doivent donc être informés et cela, dès le début du projet et à chaque étape. Cette transparence, nous l'avons pratiquée dans le projet Etchemin par des comptes rendus après chaque activité et puis aussi par des communiqués de presse suite à chaque activité.

Enfin, pour terminer, je vais revenir sur le centre du cadre de gestion, le groupe multisectoriel de concertation, le conseil de bassin. La force d'un projet de gestion par bassin versant, c'est la force du groupe qui s'implique. C'est la volonté du milieu. Le reste, c'est des professionnels qui utilisent des outils.

Pour le projet Etchemin, cette volonté du milieu est très forte dans son implication et dans sa diversité. Pour vous en montrer un bref aperçu, je vais demander aux gens...

MME MARIE ROY :

Marie Roy, du bassin de la rivière Etchemin, biologiste.

M. MICHEL THIBAULT :

Michel Thibault, je suis résidant du bassin, chercheur en écologie au ministère des Ressources naturelles. Je représente le Ministère sur le conseil.

MME DIANE FORGET :

Diane Forget, représentante du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches.

M. FRANÇOIS LUPIEN :

François Lupien, géographe. Le GIRAM siège sur le conseil.

2540 **M. JULIEN BAUDRAND :**

Comme vous le voyez, c'est une petite partie. Il y en a vingt-quatre autres comme ça. Mais tous veulent s'impliquer pour différentes raisons, pour améliorer la qualité de l'eau, pour développer leur région ou, encore, laisser à leurs enfants un milieu où ils seront heureux de vivre et de travailler. Le projet Etchemin montre que la gestion par bassin versant, avec les éléments évoqués ici, répond à leurs besoins et à leurs attentes.

2545 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

2550 Pour terminer, peut-être que vous avez remarqué que c'est le Comité de restauration de la rivière Etchemin qui a initié une démarche de formation du comité de bassin. Nous, on ne tient pas nécessairement à rester papa du comité de bassin. On veut plutôt que notre enfant soit autonome et surtout dédié et impliqué dans la population, à savoir que les gens se l'approprient et nous, bien, on pourrait demeurer un des acteurs.

2555 Mais l'idée, justement, tout est basé sur la participation du public et on a pu démontrer au fil des années que les gens, en tout cas dans le bassin de la rivière Etchemin, tiennent à leur rivière et ils veulent participer. Donc, il faut vraiment avoir une formule participative si on veut pouvoir changer les choses sans avoir à brasser le pommier trop, trop.

2560 Là-dessus, bien, il y a des recommandations qu'on voulait vous livrer. Si vous me permettez, je vais le faire rapidement.

2565 Les recommandations qui vont suivre font ressortir les éléments qui manquent pour faire de la gestion par bassin versant au niveau local et régional. Ces recommandations sont basées sur l'expérience du bassin versant de la rivière Etchemin. Celles-ci ne font pas mention des besoins structurels au niveau national. Toutefois, ces recommandations mettent en évidence les facteurs limitants pour instaurer une vraie gestion par bassin versant au Québec.

2570 Premier constat: manque d'appui technique et scientifique organisé autour du thème bassin versant en raison de la nature dispersée des compétences. Bon, nous, on a vécu une drôle de situation où on était en cours d'élaboration et, tout d'un coup, oups! il y a comme plus eu vraiment d'appui parce que là, un autre groupe qui sont sur la rivière Chaudière se sont mis à définir et là, finalement, il y a eu comme un effet de vacuum où on s'est retrouvé dans les limbes en disant: bon, bien, quand ils auront une réponse, peut-être qu'on saura où on va. Mais, finalement, nous, on a préféré essayer quand même d'apporter nos propres réponses par rapport à nos problématiques qui sont un peu différentes.

2580 Donc là, on s'est retrouvé -- et c'est pour ça qu'on fait mention du manque d'appui technique et scientifique momentané. Malgré ça, bien, on doit faire des activités d'autofinancement pour aller chercher un peu de sous pour avancer de quelques pas encore un peu plus. La volonté est là, mais bon, avec plus d'appui, on pourrait aller plus rapidement.

2610 Ensuite, bien, manque de prise en compte des problématiques locales et régionales, et manque de prise de décision au niveau local, tout ça basé, bien souvent, sur le manque de concertation, le manque d'information. D'où la création de notre conseil de bassin provisoire pour que les gens puissent se rencontrer et commencer à mettre la main à la pâte, comme je disais

2615 Une chose qui est claire, je pense que vous avez dû l'entendre maintes et maintes fois, il n'y a personne qui se lève le matin en disant: «Bien, c'est à matin que je m'en vais détruire la rivière.» Et si on donne un chance à quelqu'un, que ce soit un individu ou une corporation, de faire, de poser un geste, les gens sont prêts à le faire. Mais c'est une question d'information. Il faut que ça circule, il faut que ce soit ouvert et c'est pour ça qu'on est arrivé avec notre proposition de comité de bassin.

LE PRÉSIDENT :

2630 Ce que je voudrais, moi, vérifier avec vous autres, juste une anecdote, vous m'avez dit que le saumon revient dans la rivière Etchemin?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

2635 Oui. Ça fait trois ans qu'on en met.

LE PRÉSIDENT :

 Vous en mettez mais est-ce qu'il vit?

2640

M. ANDRÉ BÉLISLE :

 En fait, on s'était même fait dire qu'il ne fallait pas en parler, mais on va en parler. Mettons les experts disaient que les saumons ne pourraient pas survivre dans la rivière. Et, maintenant, bien, ça fait trois ans qu'ils sont là. Ils vivent allègrement. Ils sont en train de battre des records même. Donc, oui, le saumon est revenu. En petite quantité mais il est revenu.

2650 Eh! bien.

M. JULIEN BAUDRAND :

 Il n'a pas fait de retour.

2655

LE PRÉSIDENT :

 Il n'a pas encore établi son cycle.

2660 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

 Non. Il n'a pas descendu encore mais il y a un barrage sur la rivière à Saint-Henri. On a pu négocier des ententes avec le promoteur où il y a une échelle de dévalaison. Donc quand les saumons et les saumoneaux seront prêts à partir, bien, ils pourront descendre. Et le jour où il y aura une dizaine de saumons au pied du barrage, bien, il devra voir à les transporter et à bâtir une échelle pour le saumon. On nous a dit que c'était impossible mais, maintenant, on y croit encore.

MME GISÈLE GALICHAN, commissaire :

2670 Et vous croyez qu'ils peuvent traverser la portion plus polluée de la rivière à l'embouchure et en sortir vivant, oui?

M. ANDRÉ BÉLISLE :

2675 Oui, absolument. Le saumon, ça, il va choisir son endroit et, finalement, il va donner naissance ou, si vous voulez, les petits saumons viennent au monde dans des eaux de qualité, ils choisissent des endroits, et il va passer à travers le Saint-Laurent, il va passer tout partout pour trouver son petit coin tranquille. Et propre.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

 Avant de passer la parole à mes collègues, je voudrais vérifier deux, trois choses avec vous autres. Vous avez été fondé en 93.

2685

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2690 On est en 99.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

2695 Oui.

LE PRÉSIDENT :

 Il faut donc penser que votre comité a marché en parallèle avec l'initiative du COBARIC. 2700 C'est à peu près les mêmes dates.

 Et vous dites, en page 20 de votre mémoire, que pour traverser votre cycle des étapes de la gestion, huit étapes de la gestion, ça prend à peu près cinq ans. Et vous dites que ça prend trois ans pour arriver à un PAC, un plan d'actions concerté, qui est peut-être à peu près l'équivalent du schéma directeur de l'eau. Là, vous n'avez pas la même terminologie. D'ailleurs, vous autres, vous parlez d'un conseil et non pas d'un comité, vous avez une autre terminologie, et ça fait drôle que des gens si proches soient arrivés à d'autres structures intellectuelles.

 Parlez-moi de ça. Six ans, c'est si long que ça? Parce que les gens peuvent penser que la 2710 solution de travail par bassin versant, que c'est du Nescafé, que c'est vite fait, que ça s'applique en

deux temps, trois mouvements. Donc, vous semblez parler d'une concertation qui est longue, qui prend du temps.

M. JULIEN BAUDRAND :

2715

Est-ce que votre question est par rapport à la date du début de la création du CRRE?

2720

Bien, premièrement, vous existez depuis 93. Jusqu'à maintenant, vous avez six ans d'expérience. Et dans votre texte, vous dites que ça prend à peu près six ans pour passer les étapes que vous avez définies. Y avez-vous réussi? Et c'est quoi votre commentaire sur la durée.

M. JULIEN BAUDRAND :

2725

L'initiative de concertation a débuté en 97 par une étude de faisabilité.

2730

D'accord.

M. JULIEN BAUDRAND :

2735

Puis le projet a débuté en octobre 98. Donc, ça fait maintenant un an. Le projet a juste un an pour...

LE PRÉSIDENT :

2740

Pour sa formalisation.

M. JULIEN BAUDRAND :

C'est ça. Pour tout ce qu'il y a là-dedans.

2770 Bien, disons que la consultation, elle a été à la largeur qu'on a pu avoir. On aurait aimé faire plus, c'est sûr, mais on pense que c'est quand même très fiable. Je vais laisser Julien vous expliquer le processus mais il faut aussi se rappeler que dans le bassin de la rivière Etchemin, il y a pas mal moins de monde, donc il est pas mal moins large.

2775 **M. JULIEN BAUDRAND :**

 Au niveau des définitions des différentes caractéristiques du conseil de bassin, ça a eu lieu avec des ateliers qui comprenaient à peu près une trentaine de personnes. Vous avez dans les annexes les comptes rendus complets des ateliers, avec les noms, le nombre de participants,
2780 avec le processus de concertation et les résultats de chaque étape. Est-ce que ça répond à votre question?

2850

Du ministère de l'Environnement, pas vraiment, mais il y a d'autres ministères. En fait, il y a le secteur faune pour continuer à faire le suivi, si on veut, de nos saumons, entre autres. Mais par rapport au conseil de bassin, je ne sais pas, Julien...

2855 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors vous avez besoin de biologistes pour suivre vos saumons, oui. Ça, c'est un travail qui peut vous être fourni en quelque part par le gouvernement. Est-ce que de la part du ministère de l'Environnement, des outils informatisés, c'est vraiment une attente que vous avez?

2860

2865 **M. JULIEN BAUDRAND :**

Je pense que le ministère de l'Environnement doit être le leader en termes de gestion par bassin versant, avec les autres ministères, bien sûr. Il doit travailler en partenariat. Mais à tous les niveaux, autant au niveau d'un cadre général de gestion par bassin versant qu'en fournissant des outils.

2870 Mon expérience, c'est surtout celle de la gestion par bassin versant aux États-Unis et c'est un des rôles -- là-bas, c'est l'Agence de protection de l'environnement, mais qui fournit de l'aide technique à chaque étape des projets. Puis les universités aussi travaillent beaucoup conjointement aux expériences, aux projets locaux ou régionaux pour fournir de l'aide technique.

2875 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, leadership et aide technique.

2880 **M. JULIEN BAUDRAND :**

Tout à fait.

2885 **MME GISELLE GALICHAN, commissaire :**

Il y a un problème que vous semblez, dans la trame de votre texte, faire ressortir, c'est le combat que vous devez mener constamment contre la passivité. Vous dites à un moment donné que pour qu'il y ait de la concertation, il faut qu'il y ait un sentiment d'appartenance et que ce sentiment d'appartenance, il y a moyen de le rendre plus vigoureux par l'information, la sensibilisation.

2890 Le financement, vous semblez vouloir l'attribuer beaucoup à cette portion-là, mais ça ne peut pas être que ça, la sensibilisation et l'information. Vous voulez y consacrer quelle portion de votre budget? Quelle est l'importance pour vous de cet aspect-là?

2895 **M. JULIEN BAUDRAND :**

C'est à peu près 10 % du projet, en termes d'argent. Le projet est évalué à serait à peu près 16-20 000 \$ qui seraient mis sur les projets -- bien, surtout qu'il y ait la communication, tant au niveau du transfert de l'information des activités du conseil de bassin, que des projets de sensibilisation spécifiques pour faire connaître le territoire aux individus, que l'appropriation du cadre écologique et des systèmes d'information géographique par la région.

2930

M. JULIEN BAUDRAND :

Oui, ça peut certainement être le cas, mais c'est pas plus grave que ça. Ils vont avoir leur rôle quand même dans la concertation. Ils vont quand même faire valoir leur point de vue, ce qui va être intéressant. Après, une fois qu'ils seront là, ils seront impliqués dans le plan d'actions.

2945 puisque vous dites que ça fait là deux ans que vous vous sentez un petit peu plus assis avec tout le circuit que vous nous avez décrit, est-ce que ce que vous percevez de ces représentants-là, malgré le cheminement qu'on a décrit il y a quelques instants, ils étaient là plus ou moins, bon, un peu plus lorsque c'était un peu plus médiatisé peut-être, est-ce que vous sentez qu'ils sont là et qu'ils vont assumer la part que vous attendez et que peut-être la société, on peut dire que la société attend d'eux au plan de l'environnement?

M. JULIEN BAUDRAND :

2955 Malheureusement, je ne pourrais pas vous répondre. On va le savoir à la suite du projet ou pendant le projet, s'ils embarquent ou pas. S'ils n'embarquent pas dans un projet comme celui-ci, puis s'ils ne s'impliquent pas, quelque part ils ne s'impliquent pas dans leur milieu, tout simplement.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

2960 En fait, il serait aussi important de situer les autres participants qui sont là. Ceux qui n'y sont pas, ils deviennent évidents. Et il faut penser juste aux municipalités qui ont dû investir des sommes assez importantes pour des usines d'épuration. Bien, tout le monde connaît les problèmes maintenant qui sont causés aux usines d'épuration parce que, bon, on a des belles usines mais si personne respecte la loi ou si quelqu'un l'enfreint d'une façon importante, d'une manière quelconque, bien, tout le monde le sait maintenant.

2970 Donc, il y a d'autres raisons qui peuvent expliquer aussi le manque de participation de ces milieux-là. Comme je disais tantôt, les démarches que le COBARIC fait, fait qu'il y a bien des gens dans ces milieux-là qui se disent: «Bien, on va attendre de voir les réponses qui vont sortir de là et, après, on pourra bouger.» Bon, nous, c'est un peu plate mais c'est comme ça.

2975 Mais en même temps, il y a au niveau des municipalités, au niveau des commissions scolaires, des jeunes, bon, il y a plein d'autres organisations. Je n'ai pas mentionné tantôt un projet qu'on fait depuis trois ans au Comité de restauration, on a des incubateurs dans des écoles primaires de tous les villages. Bien, ça, ça a l'air de rien mais les petits bébés saumons, maintenant, les jeunes en parlent comme leurs bébés à eux autres. Mais dans toutes les maisons le long de la rivière, on parle des bébés saumons à tous les printemps. Ce qui fait que la volonté d'action est beaucoup plus palpable à ce niveau-là et ceux qui ne sont pas là deviennent de plus en plus apparents.

2985 **MME GISELÉ GALICHAN, commissaire :**

Vous voulez les avoir par la culpabilité, quoi?

2985 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Non, par l'éducation.

2990 **LE PRÉSIDENT :**

Dernière question. En page 28 de votre document, vous parlez de programme d'aide financière. Il est clair que vous souhaitez des subventions ou un programme pour aider. Est-ce que, dans votre réflexion, vous pensez aussi à de l'autofinancement? C'est-à-dire, est-ce que vous vous en allez un peu comme le COBARIC est en train d'essayer d'aller, d'imaginer des formes de tarification de l'eau qui font que le système s'installe ou quoi?

3000 Bon, disons que dans notre réflexion, on est au financement des activités et non -- au financement de la formation du conseil.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

M. ANDRÉ BÉLISLE :

3010 On n'est pas rendu plus loin que ça encore. Mais sûrement que, bon, Julien, on a dû aborder ces questions-là mais quant à nous, ce qui est arrivé en fait, et je reviens là-dessus, il n'y a pas eu de financement disponible parce que tout ce qu'il y avait de disponible dans la région est allé pour le COBARIC. Donc on s'est retrouvé sur la glace encore sur cet aspect-là.

3015 Mais dans nos plans, c'est sûr qu'il y a des campagnes de financement pour lancer les opérations. Et, ensuite, il faut que la population qui est finalement les vrais, on ne peut pas dire propriétaires, mais usagers, c'est le mot que j'entendais tantôt, bien, ça revient à la population finalement de prendre en main ou en charge la rivière. Il y aura des coûts, il faudra se les partager,

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre mémoire, de votre contribution à l'audience. Une chose m'a frappé. C'est le caractère extensif de votre mémoire y ayant adjoint tous les rapports de réunion, les statistiques de présence, etc., ce qui en fait quelque chose au niveau de l'information qui est d'une transparence totale.

3025 **M. ANDRÉ BÉLISLE :**

Nous, on y tenait absolument parce que la crédibilité de ces démarches-là finalement est attachée à ça. Plus les gens peuvent se reconnaître et savoir ce qui se passe, bien, plus ils vont y croire et ça va avancer. On pense.

3035 Vous vouliez ajouter quelque chose?

M. JULIEN BAUDRAND :

Oui. Bien, ça va permettre peut-être à d'autres projets d'émerger ailleurs et puis de partir sur des bases solides de communication et de concertation dès le départ du projet.

LE PRÉSIDENT :

3045 Merci. Merci, messieurs.

Est-ce que dans l'assemblée, sur les informations qui ont été communiquées ce soir, est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'est senti lésé, veut faire une mise au point au niveau de la rectification des faits? Est-ce que des faits ont été avancés, qui n'étaient pas conformes à la réalité? Ça va.

3050 Alors, merci beaucoup. Je rappelle aux journalistes, s'il y en a, que les documents sont accessibles. On se retrouve demain après-midi, 14 h. Normalement, il y a quatre groupes qui devraient présenter un mémoire, dont celui de la rivière Bélair qui était prévu ce soir et qui passera demain après-midi. Je pense que de mémoire, je dirais, il y a l'UPA, il y a le CRECA et un quatrième groupe qui est la Direction régionale de la santé et des services sociaux.

3055 Merci et à demain.

3060

3065

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve et des témoignages en cette cause, pris au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3070

LISE MAISONNEUVE, S.O.